

Epargnés par les effets directs du coronavirus mais atteints socialement et psychologiquement

Nos chérubins victimes collatérales de la Covid-19



Lire page 3

Le Maroc acquiert 65 millions de doses de vaccins
25 millions de personnes ciblées par la campagne de vaccination



Page 8

Nasser Bourita : La Déclaration tripartite conjointe apporte un appui considérable aux constantes nationales concernant le Sahara marocain et la question palestinienne



Page 6

Tendance accélérée à l'amenuisement des ressources en eau au Maroc
La demande en eau potable industrielle et touristique devrait augmenter de près de 65% sur la période 2010-2030



Page 10

Raja-SCCM à l'affiche de la 5^{ème} manche de la Botola
Virée à haut risque pour le WAC à Fès



Page 23

Entame de la simplification des procédures administratives

Publication d'une circulaire portant sur la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 55.19

Actualité

Le chef du gouvernement a publié la circulaire n° 20/2020 portant sur la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives, indique jeudi le département de la Réforme de l'administration.

L'ensemble des administrations publiques sont appelées à s'engager dans ce chantier national et à répondre aux exigences instaurées par la loi précitée, tout en respectant les dispositions, principes généraux et délais stipulés, souligne le département dans un communiqué.

Un guide pratique destiné aux administrations publiques a été annexé à cette circulaire, ajoute la même source, relevant que ce guide a été préparé par le département de la Réforme de l'administration au ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, en coordination avec le ministère de l'Intérieur, pour accompagner l'application des dispositions de la loi, notamment celles liées à l'élaboration des recueils des actes administratifs.

Il s'agit d'un référentiel pratique unifié qui permettra d'adopter un modèle normalisé des fiches techniques de transcription, en vue d'améliorer et de simplifier la lisibilité des procédures et formalités administratives et de les rendre à la portée de l'utilisateur.

A ce titre, le département rappelle que ladite loi a accordé aux administrations un délai de six mois, à compter de sa date d'entrée en vigueur, soit le 28 septembre



2020, pour recenser et documenter leurs différents actes administratifs, et transcrire les procédures et formalités y afférentes dans des recueils, qu'elles devront soumettre pour approbation. Une fois adoptés,

ces recueils seront publiés sur le portail national des procédures et formalités administratives.

En outre, la loi donne aux administrations publiques un délai de 5 ans pour nu-

mérer les procédures et formalités liées au traitement et à la délivrance des actes administratifs relevant de leur domaine de compétence ainsi que les frais et taxes y afférents.

“VIH et droits de l'Homme” en plaidoyer à Essaouira



L'initiative de l'antenne locale de l'ALCS à Essaouira et en collaboration avec le parquet général et le Conseil national des

droits de l'Homme, Mogador vient d'abriter un atelier de plaidoyer sur les thèmes «VIH et droits de l'Homme» et «Lutte contre la violence faite aux femmes».

droits de l'Homme, Mogador vient d'abriter un atelier de plaidoyer sur les thèmes «VIH et droits de l'Homme» et «Lutte contre la violence faite aux femmes».

Cet atelier de réflexion a été marqué par la participation de la Sûreté nationale, de la Gendarmerie Royale,

de la Direction des établissements pénitentiaires, de l'Entraide nationale, du Service de l'action sociale de la province d'Essaouira, ainsi que des représentants de la société civile et des médias à Essaouira, Marrakech, Agadir et Casablanca.

«Prévention complexe», «Services des cliniques de la santé sexuelle», «Plan stratégique VIH et droits de l'Homme», «Stigmatisation des personnes cohabitant avec le VIH», ont été, entre autres, les thèmes abordés dans le cadre de cet atelier qui a appelé au renforcement de la coopération et de la coordination avec les établissements œuvrant pour la lutte contre la violence faite aux femmes.

«Cet atelier de plaidoyer participatif vient en déclinaison du plan d'action de l'ALCS qui vise le renforcement des mécanismes de synergie entre les organismes œuvrant en faveur de la lutte contre la violence faite aux femmes en vue de minimiser les obstacles juridiques et administratifs qui entravent l'accès aux services sanitaires liés au VIH», a indiqué Chafik Kcaceem, président de l'antenne locale de l'ALCS à Essaouira.

Abdelali Khallad

Nos chérubins victimes collatérales de la Covid-19



Épargnés par les effets directs du coronavirus mais atteints socialement et psychologiquement



Impacts psychologiques, perturbations des rythmes de vie, difficultés scolaires, difficulté d'accès aux soins... et la liste est longue. Tels sont les effets du coronavirus sur la situation des enfants au Maroc observés par un récent rapport du HCP. Selon ce dernier, si les enfants ont heureusement été largement épargnés par les effets directs de la Covid-19 sur la santé, la crise a eu des répercussions directes sur leur bien-être. Ces enfants sont touchés, en particulier, par les conséquences socio-économiques de la pandémie et, dans certains cas, par les mesures prises pour en atténuer les effets.

Ainsi sur le plan psychologique, le document en question a indiqué que les ménages ayant des enfants ont déclaré que le confinement sanitaire a eu d'importants impacts psychologiques sur les membres du ménage, en particulier les enfants. Ils ont, ainsi, cité plusieurs effets psychologiques dont l'anxiété pour la moitié des ménages (50,9%), la peur (42,6%), le sentiment d'être emprisonnés à domicile (30,3%), les comportements obsessionnels (24,3%) et les troubles du sommeil ou de l'appétit (24,1%). D'autres effets ont été également ressentis par ces ménages mais à des degrés moindres, dont le manque d'intérêt ou de plaisir à exercer les activités habituelles (8,1%), l'hypermotivabilité ou la nervosité (7,1%), le sentiment de fatigue générale (5,3%) et la dépression (5%).

Ces enfants ont été également victimes des perturbations des rythmes de la vie quotidienne. Ainsi, 44,7% des enfants déclarent avoir vécu, pendant le confinement, des différences de rythme de la vie quotidienne avec les

autres membres du ménage contre 30,7% pour la population âgée de 15 ans et plus. Cette proportion est plus élevée parmi les personnes vivant dans des ménages avec enfants (33,3%) que parmi les ménages sans enfants (25,7%), les citadins (33%) plus que les ruraux (26,5), et les jeunes de 18 à 24 ans (38,4%) plus que les adultes de 25 ans et plus (28,1%).

La promiscuité et l'absence d'intimité ont également impacté le quotidien de la population infantile durant le confinement plus que le reste de la population.

En effet, 29,9% des enfants de 15-17 ans souffrent de cette situation, contre 26,9% pour les jeunes de 18-24 ans et seulement 16,1% pour les adultes de 25 ans et plus.

À l'échelle nationale, près d'une personne âgée de 15 ans et plus sur cinq (18,7%) déclare souffrir de la promiscuité et de l'absence d'intimité durant cette période, les femmes avec 21% plus que les hommes (16,4%), les citadins avec 20,3% plus que les ruraux (15,7%) et les 20% les plus défavorisés avec 22,6% plus que les 20% les plus aisés (14,1%).

D'un autre côté, les personnes relevant des ménages avec enfants sont les plus touchées par la promiscuité du logement et le manque d'intimité avec 22% plus que celles relevant des ménages sans enfants (12,4%).

L'exercice des activités quotidiennes liées aux études, aux activités professionnelles et aux travaux ménagers, a été également perturbé pendant le confinement. 40,9% des enfants ont déclaré avoir eu des difficultés à exercer leurs activités quotidiennes en pré-

sence d'autres membres de la famille.

S'agissant des relations avec les voisins, 9,3% des enfants de 15-17 ans ont déclaré avoir eu des problèmes avec leurs voisins pendant le confinement. Cette proportion est plus prononcée parmi les jeunes de 18-24 ans (12,0%) et parmi les citadins (13,5%) que les ruraux (6,8%) et peu différenciée selon les autres caractéristiques (sexe, niveau de vie, etc.).

Parmi l'ensemble de la population marocaine âgée de 15 ans et plus et vivant dans des ménages avec enfants, 20% déclarent que leur charge des travaux ménagers a augmenté pendant le confinement, contre seulement 13,4% pour ceux qui vivent dans des ménages sans enfants. De manière globale, les femmes souffrent de cette surcharge des travaux domestiques plus que les hommes avec respectivement 27% et 7,9%, les citadins avec 19% plus que les ruraux (15,1%) et la population adulte de 25 ans et plus (18,4%) davantage que les enfants de 15-17 ans (7,4%).

Le HCP a révélé, en outre, que la période du confinement sanitaire a été marquée par des tensions et des moments difficiles entre les différents membres des familles. En effet, près de 98% ont déclaré avoir connu des moments difficiles et des conflits avec les autres membres du ménage. Les trois-quarts des situations de conflits ou de moments difficiles pendant le confinement sont enregistrés entre époux, avec une part de 74,1%. Ce constat est relativement plus prononcé chez les couples de la classe sociale des 20% les plus aisés avec 81,4%, parmi les hommes (77,2%), les ruraux

(76,8%), les adultes âgés de 25 ans et plus (75,6%) et les personnes relevant des 20% des ménages les plus défavorisés (74,4%).

Cette proportion ne varie pas significativement selon le fait que le ménage dispose ou non d'enfants de moins de 18 ans scolarisés, avec respectivement 69,7% et 70%.

Les tensions ou conflits avec les parents ou beaux-parents viennent en deuxième position avec une part de 8,6%.

Ce type de conflits est plus fréquent surtout au sein des ménages avec des enfants de moins de 18 ans avec une part de 11,1%, des 20% des ménages les plus pauvres (10,7%), des ménages avec des enfants de moins de 18 ans scolarisés (10,5%) et des adultes de 25 ans et plus (10,4%).

L'impact de la Covid-19 a touché également la scolarité des enfants. En effet, l'enseignement à distance, contrairement à l'enseignement en présentiel, exige de passer beaucoup de temps devant les ordinateurs et autres supports nécessaires de type TIC; cela se traduit éventuellement par des problèmes de santé, des risques d'assimilation et de décrochage et des problèmes d'autodiscipline.

Interrogés sur les inconvénients du télé-enseignement, les enfants du primaire évoquent les difficultés d'assimilation pour 49,2% d'entre eux, 44,5% en milieu urbain contre 56,9% en milieu rural et 52,5% dans le public contre 35,2% dans le privé, le stress et les troubles de concentration pour 19,2%, 17,8% dans le public contre 24,8% dans le privé, et l'addiction aux outils électroniques pour 15%, 11,8%

et dans le public contre 32,5% dans le privé.

Selon l'avis des parents, l'abandon scolaire ou le suivi irrégulier des cours à distance sont principalement dus au manque d'outils ou de supports nécessaires (PC, Smartphones, imprimantes, connexion Internet, etc.), pour 47,8% d'entre eux, puis à l'insuffisance de ces moyens ou supports (36,9%) et au désintéressement des élèves (11,3%).

Selon le milieu de résidence, le manque de moyens ou de supports ou leur insuffisance entravent le télé-enseignement pour 85,7% des parents citadins et 83,5% des ruraux.

Concernant les inconvénients de l'enseignement à distance sur les élèves du collège, les élèves rapportent des difficultés d'assimilation pour 48,1% d'entre eux, 48,8% dans le secteur public contre 39,2% dans le secteur privé, le stress et les troubles de concentration pour 16,5%, 15,5% dans le public contre 27,7% dans le privé, et l'addiction aux outils électroniques pour 18,6%, 23,5% en milieu urbain contre 8,5% en milieu rural et 17,6% dans le secteur public contre 28,4% dans le privé.

S'agissant de l'impact du confinement sur l'accès des enfants aux soins de santé, le rapport du HCP a constaté que le confinement sanitaire a entravé l'accès de la population aux soins.

Les résultats de l'enquête ont révélé que le manque d'accès aux services médicaux est plus prononcé parmi les enfants de 6-17 ans avec un pourcentage de 47,1%, alors qu'il est à son niveau le plus bas parmi les enfants de moins de 6 ans (18,8%).

Hassan Bentale

Hausse des infractions et crimes liés au contexte de la pandémie et diminution de la courbe globale de la criminalité

La Direction générale de la sûreté nationale dresse son bilan au titre de l'année 2020



La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a poursuivi, durant l'année 2020, ses efforts intenses déployés pour garantir la sûreté des citoyens, lutter contre la criminalité et renforcer le sentiment de sécurité au Royaume.

Dans un communiqué relatif à son bilan au titre de l'année 2020, la DGSN a précisé que dans le domaine de la lutte contre la criminalité et du renforcement du sentiment de sécurité, les services de sûreté nationale ont traité, durant l'année 2020, un total de 851.343 affaires, dont 817.259 ont été résolues, soit une augmentation d'environ 33% par rapport à 2019.

Cette hausse s'explique principalement par le bilan des opérations sécuritaires menées dans le cadre de la lutte contre les actes et les infractions liés à la violation de l'état d'urgence sanitaire, en particulier la diffusion de fausses informations, la commercialisation illégale de faux masques et de désinfectants, les crimes relatifs aux nouvelles technologies et la violation des mesures de confinement, précise le communiqué.

Parallèlement à la hausse du nombre de ces infractions et crimes liés au contexte de la pandémie de Covid-19, il a été observé une nette diminution de la courbe globale de criminalité, dont des

baisses de 30% des atteintes aux biens, de 4,72% des atteintes contre les personnes et de 22% des affaires financières et économiques.

Quant au taux de réprimande, représentant le nombre de résolution des crimes, il a connu une hausse exceptionnelle d'environ 96%, un chiffre inédit et un pourcentage très élevé réalisé grâce au recours systématique aux techniques de la police scientifique pour appuyer les enquêtes criminelles, à l'intensification des opérations sur le terrain contre les personnes recherchées (117.494 arrestations), au renforcement des structures policières chargées de la lutte contre la criminalité, notamment les unités mobiles de la police de secours et des brigades anti-gangs, ainsi qu'à la diminution significative (à 14%) du nombre de victimes d'actes criminels, souligne-t-on.

En ce qui concerne la lutte contre les réseaux criminels violents, l'année 2020 a enregistré l'arrestation de 779 individus pour leur implication présumée dans 469 réseaux criminels s'activant dans le vol avec violence ou sous la menace, ainsi que l'arrestation de 466 organisateurs pour leur implication présumée dans 123 réseaux criminels spécialisés dans le trafic d'êtres humains et l'organisation de l'immigration clandestine, outre l'arrestation de 9.179 candidats à l'immigration

clandestine, dont 6.162 ressortissants étrangers, et la saisie de 663 documents de voyage ou d'identité falsifiés.

S'agissant du nombre de personnes arrêtées dans les affaires de drogues, il a atteint 97.564, enregistrant un recul de 23% par rapport à l'année écoulée, relève le communiqué, notant qu'il a été constaté, par ailleurs, une baisse significative des indicateurs de saisies de drogues dures à cause des répercussions des mesures de précaution mises en œuvre au niveau national et international pour endiguer la propagation de la pandémie de Covid-19, avec tout ce que cela entend comme transformations dans la géographie internationale des drogues et de neutralisation des itinéraires habituels de contrebande.

Les quantités de cocaïne saisies cette année ont atteint 132 kg et 167 g, soit une baisse de 75% par rapport à l'année précédente. De son côté, le nombre de comprimés et de psychotropes saisis s'est élevé à 476.923 comprimés, dont 145.848 comprimés de type ecstasy provenant illégalement de pays européens, soit une baisse de 66% par rapport à 2019.

Quant aux quantités d'héroïne saisies, elles sont restées à leur niveau habituel avec 8 kg et 501 g, tandis que les saisies de haschich et ses dérivés ont at-

teint 217 tonnes et 323 kg, en hausse de plus de 37 tonnes par rapport à l'année dernière, et ce en raison des opérations conjointes et ciblées menées par les services de la Sûreté nationale et la surveillance du territoire national pendant le confinement sanitaire, ajoute le même source.

Concernant les autres types de crimes, la police judiciaire relevant de la Sûreté nationale a déféré aux parquets du ressort 21 individus suspectés d'être impliqués dans des affaires de terrorisme et d'extrémisme; 300 personnes pour des affaires de chantage sexuel sur Internet qui ont ciblé 458 victimes (dont 107 ressortissants étrangers); 231 personnes pour des affaires de détournement et de dilapidation de biens publics, outre le traitement de 250 affaires liées à la contrefaçon de la monnaie nationale et sa mise en circulation.

Quant aux brigades de renseignement criminel et d'appui technique, qui ont été établies par la DGSN au niveau des services décentralisés de la police judiciaire pour appuyer les enquêtes criminelles et analyser les indicateurs de convergence et d'intersection entre les réseaux criminels, et afin d'activer les investigations autour des personnes recherchées, elles ont traité 34.047 affaires au cours de cette année, ►►

et réalisé 11.822 enquêtes dans le domaine criminel.

Ces brigades ont aussi contribué à l'identification de 2.460 personnes impliquées dans des affaires en suspens, outre l'apport de 27.249 opérations de soutien et d'assistance technique aux autres brigades et unités de lutte contre la criminalité, indique-t-on.

Pour ce qui est des mesures sécuritaires visant à assurer l'application de l'état d'urgence sanitaire pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, la DGSN a entrepris des mesures adaptées au contexte de la pandémie et aux défis qu'elle pose en matière de sûreté publique, souligne le communiqué, ajoutant que la DGSN a, de même, maintenu ses plans d'action classiques de lutte contre la criminalité, de maintien des fondements de l'ordre public et de fourniture des services de sécurité de base aux citoyens.

A cet égard, 154 barrages judiciaires ont été installés sur différents axes routiers dans les zones urbaines et périphériques, appuyés par plus de 1699 points fixes et mobiles pour contrôler les déplacements exceptionnels et faciliter la circulation des marchandises et des produits de première nécessité.

Ainsi, 15.658 agents de police ont été mobilisés pour travailler 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ces unités ont été affectées à 2.980 patrouilles d'intervention rapide comptant dans ses effectifs 11.360 agents de sûreté, qui ont été appuyés par des éléments de la police des frontières et des centres d'enregistrement des données d'identification, et qui ont été redéployés pour travailler sur le terrain après la suspension des voyages internationaux et des centres d'émission des cartes d'identité.

En ce sens, les services de la Sûreté nationale ont recensé 968.967 infractions aux dispositions exceptionnelles visant à stopper la propagation de la Covid-19, à l'issue desquelles 196.972 personnes ont fait l'objet d'enquête judiciaire, précise-t-on.

De même, 408.705 masques médicaux contrefaits ou non conformes aux normes de sûreté et de prévention ont été saisis, alors que 284 personnes suspectées pour leur fabrication, préparation et commercialisation ont été arrêtées.

1.383 litres de produits stérilisants fabriqués à base de produits chimiques suspects et nocifs pour la santé publique ont été saisis, tandis que 28 individus ont été arrêtés pour leur implication présumée dans leur commercialisation.

En ce qui concerne les activités de l'Institut des sciences forensiques de la DGSN, détenteur de la certification ISO 17025, et qui est chargé d'apporter le soutien technique et forensique dans les enquêtes criminelles, il a réalisé 213 expertises balistiques à travers son laboratoire technique, portant sur 118 armes à feu et 47 armes de réplique ainsi que 4308 munitions, selon le communiqué.

Il a également effectué 471 expertises de comparaison d'écriture manuscrite, concernant 728 documents allant des obligations de crédit aux chèques bancaires et aux documents d'identité, ainsi que 5.167 billets de banque de différentes devises.

Quant au Laboratoire central d'ana-

lyse des traces numériques et ses centres régionaux, poursuit la DGSN, ils ont traité 3.225 affaires impliquant des téléphones portables et des appareils informatiques, tandis que l'Unité des portraits-robots a contribué à résoudre 44 affaires criminelles.

S'agissant du laboratoire de police scientifique, il a traité 9.477 affaires contre 10.044 l'année précédente. Ces affaires consistaient en des demandes d'analyse d'échantillons ADN pour 80% d'entre elles, soit 7.557 affaires, relève la même source, soulignant que la filière des incendies et explosifs a traité 802 affaires; la filière de toxicologie et des stupéfiants 928.

Pour ce qui est des opérations d'identification visuelle sur la base des traits de visage et des doigts, la filière d'identification par les empreintes biométriques a traité 13.420 demandes ayant permis d'identifier 6.264 suspects, tandis que la filière de l'identification visuelle a traité 940 demandes contre 1.151 l'année précédente, permettant d'identifier 134 individus.

S'agissant des mécanismes de coopération internationale en matière de sécurité, l'année 2020 a été marquée par un gel des activités de coopération dans le domaine de la formation policière spécialisée, ainsi que par une baisse significative de l'aspect opérationnel de cette coopération, en raison des défis de la pandémie de Covid-19, indique-t-on. En effet, seulement 4 opérations de livraison surveillée de drogues ont été réalisées, contre 8 opérations en 2019, qui ont abouti à l'arrestation de huit personnes et à la saisie de 11 tonnes de chira.

Les services de sécurité nationale ont également reçu 116 commissions rogatoires émanant d'autorités judiciaires étrangères, contre 157 en 2019, dont 31

commissions relatives à des affaires de trafic de drogue, de psychotropes et de blanchiment d'argent.

En outre, relève-t-on, le Bureau central national (Interpol Rabat) a émis 113 mandats d'arrêt internationaux lancés par des juridictions marocaines à l'encontre d'individus recherchés à l'échelle internationale, lesquels mandats se sont soldés par l'arrestation de 29 personnes qui faisaient l'objet de mandats d'arrêt internationaux, en plus de la diffusion de 3.029 mandats de recherche émis par des autorités judiciaires étrangères via les bases de données de noms des personnes recherchées au niveau national.

Le pôle de la coopération policière internationale a, pour sa part, traité 3.562 dossiers dans le cadre du volet opérationnel international, portant essentiellement sur des affaires d'émigration clandestine (19%), de trafic de drogue et de psychotropes (16%), de terrorisme et d'extrémisme (02%), ainsi que des demandes d'identification et d'information (16%) et des affaires d'extradition (04%).

Par ailleurs, l'année 2020 s'est caractérisée par une baisse significative des divers indicateurs de la sécurité routière, comme conséquence directe des mesures préventives et des dispositifs de sécurité instaurés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, assure la DGSN.

C'est ainsi que 58.785 accidents physiques de la circulation ont été enregistrés contre 70.915 en 2019, soit une baisse de plus de 18%, un indice qui se reflète directement à travers le nombre total des blessés graves et légers dont le nombre a reculé de plus de 23%. Il en est de même pour le nombre de morts en périmètre urbain, avec une diminution dépassant 26,40% en 2020 en comparaison avec l'année 2019.

Dans le même sens, cette tendance à la baisse a été relevée au niveau du bilan

des opérations de contrôle routier, avec 454.399 procès d'infractions au Code de la route au cours de cette année, contre 567.714 en 2019, soit une baisse d'environ 20%. La même baisse a été observée concernant les procès d'infractions et des amendes forfaitaires et transactionnelles, qui sont passés de 1.456.517 en 2019 à 1.176.954 au titre de l'année en cours.

Parallèlement à cette baisse, les services de la police de circulation ont continué d'utiliser des applications informatiques de gestion numérique, à des fins de numérisation et de stockage de documents de contrôle routier, pour englober cette année les villes de Rabat, Salé, Kénitra, Tanger, Tétouan et Al Hoceima, précise-t-on.

Il a aussi été procédé à la mise en œuvre du programme de gestion numérisée des PV relevant des accidents de la route, au niveau de la ville de Kénitra comme étape expérimentale, dans la perspective de le généraliser sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre d'un projet à court-terme qui vise sur la généralisation de l'infrastructure informatique pour inclure tous les documents liés à la sécurité de circulation et numériser les procédures de suivi et de contrôle.

De même, les services de Sûreté ont continué d'équiper la police de circulation d'outils de contrôle routier de pointe qui consistent, cette année, en la distribution d'un deuxième lot de 140 radars mobiles fonctionnels en toute heure et quelles que soient les conditions météorologiques, en plus de l'achèvement et de la diffusion d'une version révisée du guide du contrôle routier au profit des agents et fonctionnaires de police, afin de garantir leur formation en matière de sécurité routière, conclut le communiqué.



Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger

La Déclaration tripartite conjointe apporte un appui considérable aux constantes nationales concernant le Sahara marocain et la question palestinienne



La Déclaration conjointe entre le Royaume du Maroc, les Etats-Unis d'Amérique et l'Etat d'Israël constitue un appui considérable aux constantes nationales concernant la question du Sahara marocain et la cause palestinienne, a affirmé, jeudi, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération

africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

La Déclaration signée devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI mardi revêt une grande importance et reflète l'engagement des trois parties à respecter pleinement les dispositions de cette Déclaration, a indiqué Nasser Bourita,

cité dans un communiqué lu par le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi, lors d'un point de presse tenu à l'issue du Conseil de gouvernement.

Après avoir rappelé les importants ac-

quis glanés par le Royaume sous la conduite clairvoyante du Souverain, Nasser Bourita a relevé que l'audience Royale accordée à la délégation américano-israélienne est la première consécration de l'entretien téléphonique entre SM le Roi et le président américain, Donald Trump.

Nasser Bourita a également évoqué le message adressé par SM le Roi au président de l'Etat de Palestine, Mahmoud Abbas Abou Mazen, le 23 décembre 2020, dans lequel le Souverain a réitéré la position constante du Royaume en faveur de la cause palestinienne. Il a aussi mis l'accent sur l'importance des accords signés avec les Etats-Unis et Israël et qui vont renforcer les relations du Royaume avec les deux parties dans plusieurs domaines, notamment l'aviation civile, l'innovation, le développement des ressources en eau, les finances et l'investissement, de sorte à réactiver les mécanismes de coopération avec la partie israélienne et appuyer l'intégrité territoriale du Maroc.

Par ailleurs, Saïd Amzazi a rappelé que tous les membres du gouvernement, tout en déclarant leur soutien aux efforts de SM le Roi et en se félicitant des acquis obtenus, ont affirmé leur détermination à mettre en œuvre les décisions, annonces et accords qui en découlent.

Washington ouvre une mission diplomatique virtuelle au Sahara

Les Etats-Unis ont signalé jeudi l'ouverture d'une mission diplomatique virtuelle au Sahara, après avoir reconnu la souveraineté marocaine de nos provinces sahariennes, en attendant un vrai consulat.

Le président Donald Trump a annoncé début décembre, à la surprise générale, la reconnaissance de la marocanité de nos provinces sahariennes et la normalisation des relations entre le Maroc et Israël.

Jared Kushner, le gendre et conseiller du président américain, a pris place mardi avec une délégation israélienne à bord du premier vol direct entre Israël et le Maroc, où il a signé une déclaration qui prévoit notamment l'ouverture d'un consulat américain à Dakhla.

"J'ai le plaisir d'annoncer le début du processus pour établir un consulat des Etats-Unis au Sahara occidental", a tweeté jeudi le chef de la diplomatie américaine Mike Pompeo.

"Dans l'immédiat, nous inaugurons une mission diplomatique virtuelle", "qui sera suivie bientôt par un consulat fonctionnant à plein régime", a-t-il ajouté dans un communiqué, sans préciser de calendrier.

"Cette présence virtuelle dépendra de l'ambassade des Etats-Unis à Rabat" et donnera "une attention particulière à la promotion du développement économique et social", a encore dit le secrétaire d'Etat.

Il a réaffirmé que Washington entendait "continuer à soutenir des négociations politiques pour résoudre le différend régional afférent à nos provinces sahariennes dans le cadre du plan d'autonomie présenté par le Maroc".

Rabat et Londres se félicitent de l'application de leur Accord d'association dès janvier

Les gouvernements du Royaume du Maroc et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se sont félicités de l'application provisoire, à partir du 1er janvier 2021, de l'Accord d'association entre le Maroc et le Royaume-Uni, signé à Londres le 26 octobre 2019.

Les deux pays ont procédé, jeudi à Rabat, à un échange de notes verbales à cet effet, indique une Déclaration conjointe maroco-britannique.

L'Accord restitue, dans le contexte des relations bilatérales, l'ensemble des effets que les deux pays s'accordaient, mutuellement, dans le cadre de l'Accord d'association Maroc-UE. Il assure, ainsi, la continuité des échanges entre le Maroc et le Royaume-Uni après le 31 décembre 2020, indique la Déclaration.

Elle note que l'Accord constituera "une garantie aux entreprises marocaines et britanniques qui entreprennent des relations économiques et commerciales dans tous les secteurs de coopération".

Les relations d'investissement



continueront de se dérouler dans le cadre de l'Accord entre les gouvernements des deux pays pour la promotion et la protection réciproque des investissements.

Le nouvel Accord d'association, poursuit la même source, constituera un pilier fondamental dans la consolidation et le renforcement des relations entre les deux pays, en

termes de commerce et d'investissement.

Les deux pays confirment, à cette occasion, leur engagement à poursuivre le renforcement de leurs relations et le développement de leur coopération, dans la perspective de l'établissement d'un partenariat stratégique global, conclut la déclaration.

Vernon J. Mwaanga Goetz, ancien ministre zambien des Affaires étrangères

La reconnaissance américaine de la marocanité du Sahara, un tournant majeur dans le processus de résolution du différend au Sahara

La décision des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara constitue indubitablement un tournant majeur et une étape importante pour la résolution de ce différend régional, a affirmé jeudi l'ancien ministre des Affaires étrangères et ancien ambassadeur de la Zambie auprès des Nations unies, Vernon J. Mwaanga Goetz.

Dans une déclaration à la MAP, il a indiqué que cette reconnaissance représente un développement majeur de la position des précédentes administrations américaines concernant cette question importante qui a fait l'objet de tant de résolutions onusiennes depuis des décennies.

«Cela ouvre également la voie à d'autres pays pour faire de même», a estimé le diplomate zambien.

Concernant la décision du gouvernement américain d'ouvrir un Consulat général dans la ville de Dakhla, au Sahara marocain, Vernon J. Mwaanga Goetz a relevé que cette décision est venue ainsi «consacrer la position politique prise concernant la question du Sahara». «Cela démontre leur niveau de sérieux et inspirera indubitablement d'autres pays à s'aligner sur cette décision», a-t-il soutenu.

Revenant sur les relations maroco-zambiennes, il s'est félicité de la dynamique insufflée à la coopération bilatérale depuis quelques années, notant que c'est dans ce cadre d'ailleurs que son pays avait pris la décision d'ouvrir un consulat zambien dans la ville de Laâyoune, au Sahara marocain.

Par ailleurs, l'ancien chef de la diplomatie zambienne a regretté le fait que «la question du Sahara ait consumé les efforts



des pays voisins», formant le vœu que les développements récents servent de base pour une

solution durable à cette question, afin que la population du Sahara et la région dans son en-

semble puissent profiter d'une paix, d'une stabilité et d'une quiétude plus durables.

Ahmed Ounaies, ancien ministre tunisien des Affaires étrangères

Le Maroc respecte les engagements arabes à l'égard de la cause palestinienne et demeure attaché à l'idéal maghrébin

Les récents développements de la question du Sahara marocain n'ont pas affecté les positions constantes du Maroc à l'égard de la cause palestinienne, a affirmé l'ancien ministre tunisien des Affaires étrangères, Ahmed Ounaies, qui a souligné que le Royaume est resté fidèle aux engagements collectifs arabes à cet égard, comme il est toujours attaché au «rêve maghrébin».

Ahmed Ounaies, qui était l'invité d'une émission télévisée diffusée par la chaîne "El Hiwar El Tounsi", a précisé que c'est S.M le Roi Mohammed VI qui a appelé le Président palestinien Mahmoud Abbas, le 10 décembre, et lui a rappelé l'engagement constant du Maroc vis-à-vis de la cause palestinienne juste conformément aux fondements convenus.

Le Royaume, a-t-il souligné, est resté attaché aux engagements collectifs pris lors du Sommet arabe de 2002 à Beyrouth, allusion faite à l'Initiative de paix arabe. Il a remarqué que le Souverain a également assuré le Président Abbas qu'il n'épargne aucun effort au service de la cause palestinienne.

L'ancien ministre tunisien a, par ailleurs, affirmé que la reconnaissance par les Etats-Unis de la pleine souveraineté du Maroc sur l'ensemble de son Sahara,

à travers une décision juridique du président Donald Trump, constitue un soutien fort au Royaume dans la défense de son intégrité territoriale et de sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, d'autant plus que cette décision a été prise par une superpuissance qui a droit de veto au Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Maroc a le droit de défendre son intégrité territoriale par les moyens qu'il juge appropriés, car il est considéré en situation de guerre depuis plus de 45 ans, une durée qui dépasse celle de la résistance (43 ans) menée par le Royaume pour recouvrer son indépendance, a-t-il ajouté.

Il a rappelé dans ce contexte les derniers développements survenus au poste-frontière d'El Guerguarat, après la violation par le "polisario" du cessez-le-feu en vigueur depuis 1991, soulignant que la situation normale a été rétablie dans la région, que traversent des centaines de camions transportant des produits marocains à destination du marché mauritanien.

Ces développements s'inscrivent dans le deuxième volet du processus de construction du Grand Maghreb et du parachèvement de l'intégrité territoriale du Royaume et de sa souveraineté sur

ses territoires historiques, a dit l'ancien chef de la diplomatie tunisienne, faisant savoir que l'indépendance juridique est assurée lorsque l'Etat récupère l'ensemble de ses territoires avant la colonisation.

Tout en rappelant l'attachement du Maroc au Grand Maghreb, Ahmed Ounaies a imputé l'échec du projet maghrébin au régime algérien qui, a-t-il dit, n'a pas épargné ses voisins, le Maroc et la Tunisie, de ses ambitions expansionnistes, rappelant qu'alors que la Tunisie a volontairement cédé une partie de son Sahara, Feu S.M le Roi Hassan II n'a pas plié devant le chantage, ce qui a poussé le régime algérien à déclarer la guerre au Royaume.

Il a également relevé que la Tunisie a eu son lot d'agressions de la part du régime algérien, faisant allusion à l'attaque de Gafsa, dans laquelle des citoyens tunisiens innocents et des membres de l'armée tunisienne ont été tués par un commando dirigé par le régime algérien.

Ce commando a mené le 26 janvier 1980 une attaque contre une caserne à Gafsa en tuant froidement les gardes puis des soldats qui dormaient, tout en semant le désordre dans la ville, a-t-il expliqué, rappelant que Feu S.M le Roi Hassan II était le premier à contacter le

président tunisien Habib Bourguiba pour lui exprimer sa solidarité avec la Tunisie.

L'ancien ministre tunisien a estimé que "celui qui choisit de régler les questions politiques par la guerre est celui qui attise le feu dans la région", notant que "c'est le régime algérien qui a déclaré la guerre contre le Maroc, anéanti l'Etat de Moktar Ould Daddah en Mauritanie et déclenché la guerre contre la Tunisie, à Gafsa et dans bien d'autres régions".

"Cela ne veut pas dire que les présidents algériens avaient ordonné" ces agissements, mais c'est "l'Etat profond en Algérie qui planifie le terrorisme", a-t-il expliqué, faisant savoir que ce régime a "choisi de régler les différends entre les membres du Grand Maghreb par l'arme et la force".

Il a, d'autre part, souligné que la révolution algérienne s'est retournée contre son peuple, mais aussi contre ses voisins, appelant le mouvement de protestation algérien à prendre conscience du tournant historique dans la région.

L'ancien ministre tunisien a de ce fait exprimé son espoir de voir régler les questions politiques pacifiquement et de construire un Grand Maghreb fraternel, "qui est notre rêve et l'avenir pour nous tous".

Réunion des walis, gouverneurs et présidents des conseils élus des régions du Sud sur les récents développements de la question du Sahara



Le ministre de l'Intérieur et le ministre délégué ont tenu, jeudi, une réunion à distance avec les walis, gouverneurs et présidents des conseils élus des régions de Laâyoune-Sakia El Hamra, Dakhla-Oued Eddahab et Guelmim-Oued Noun.

Cette réunion a été consa-

crée aux récents développements de la question de l'intégrité territoriale du Royaume, notamment la décision historique des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître la souveraineté du Maroc sur l'ensemble du Sahara marocain, et leur décision d'ouvrir un consulat dans la ville de Dakhla afin

de contribuer au soutien aux chantiers d'investissement et de développement dans la région, indique un communiqué du ministère de l'Intérieur.

Cette réunion a également été l'occasion d'examiner le bilan des chantiers prévus dans le nouveau modèle de développement des provinces du Sud,

ajoute le communiqué.

Lors de cette réunion, le ministre de l'Intérieur a fait part de la haute sollicitude dont Sa Majesté le Roi Mohammed VI entoure ses fidèles sujets, les populations des provinces du Sud, qui ont, tout au long de l'Histoire du Maroc, exprimé leur attachement indéfectible au glorieux Trône alaouite, ajoute le communiqué.

Le ministre a également tenu à saluer chaleureusement les habitants des provinces du Sud et l'ensemble des chioukhs des tribus, ainsi que tous les élus de ces provinces chères, qui sont restés soudés autour des symboles du Royaume et de son intégrité territoriale, et qui ont souligné, à chaque étape, leur attachement aux constantes du Royaume et à leur patriotisme sincère.

De leur côté, les présidents des conseils élus ont unanimement loué, dans leurs interventions, la pertinence des choix stratégiques du Royaume du Maroc sous la sage conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, tout en faisant part de leur volonté de contribuer, chacun de sa position, à la réussite de cette étape selon une nouvelle

mentalité à même d'accompagner l'évolution qualitative que connaîtra la région, devenue aujourd'hui une plateforme internationale et un incubateur de la diversité économique et culturelle, ajoute le communiqué.

La même source indique qu'en toute conscience des contraintes de la conjoncture et de la nécessité d'aborder la nouvelle réalité avec une approche nouvelle basée sur le développement global comme priorité stratégique, et à l'horizon d'habiller la région à abriter la deuxième génération de projets de développement, il a été souligné que l'Etat est déterminé à aller de l'avant dans la mise en œuvre d'un modèle de développement prometteur à travers le programme de développement des provinces du Sud du Royaume 2016-2021, devenu une réalité tangible que reflète l'état d'avancement de la réalisation des projets.

A cet égard, le communiqué fait savoir que le budget des projets réalisés ou en cours de réalisation s'élève à 60 milliards de dirhams, soit environ 80% du budget total alloué à ce programme de développement.

Le Maroc acquiert 65 millions de doses de vaccins

25 millions de personnes ciblées par la campagne de vaccination

Le Maroc a acquis 65 millions de doses des deux vaccins pour lesquels le Royaume a opté, a annoncé le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb, devant le Conseil de gouvernement réuni jeudi, précisant que la population ciblée s'élève à 25 millions de personnes.

Les préparatifs pour le lancement de la campagne nationale de vaccination ont atteint un stade "très avancé", a indiqué le ministre de la Santé, cité dans un communiqué lu par le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, lors d'un point de presse tenu à l'issue du Conseil.

Khalid Ait Taleb a fait savoir qu'il sera procédé, comme annoncé dans le communiqué du Cabinet Royal, à la vaccination de la population ciblée gratuitement et d'une manière progressive, conformément aux Hautes instructions de SM le Roi, qui ne cesse d'entourer le peuple marocain de sa haute sollicitude et de sa bienveillance humaine depuis l'apparition de la Covid-19 et ce, dans le cadre d'une campagne nationale qui va

englober tout le Royaume et durant laquelle la priorité sera notamment accordée aux personnels de première ligne, en l'occurrence le personnel de la santé, les autorités publiques, les forces de sécurité et le personnel de l'éducation nationale, ainsi qu'aux personnes âgées et aux personnes vulnérables au virus et ce, avant de l'élargir au reste de la population.

Les préparatifs pour le lancement de cette campagne ont été marqués par des formations sur le terrain ayant bénéficié à tous les sites aménagés pour la vaccination des citoyens, l'objectif étant d'entraîner les cadres mobilisés et éviter tout obstacle pouvant surgir lors de la mise en œuvre effective du programme de vaccination, a-t-il ajouté, notant que plusieurs facteurs ont été pris en considération pour définir les sites de vaccination, notamment la proximité, tout en veillant à la continuité des autres services de santé.

Dans le cadre de ces préparatifs, le ministre s'est attardé sur les mesures d'organisation qui ont été prises aux niveaux national, régional et provincial, mettant en relief le rôle important des partenaires, notamment le ministère de l'Intérieur qui déploie, au côté du ministère de la Santé, des efforts acharnés en



vue du lancement de la campagne nationale de vaccination, se félicitant de la mobilisation de toutes les ressources humaines nécessaires, toutes catégories confondues, relevant aussi bien du public que du privé.

Le ministre de la Santé a également présenté des données relatives aux équipements de la chaîne de froid mis en place pour préserver la qualité du vaccin durant toutes les étapes d'acheminement,

depuis sa réception à l'aéroport jusqu'à son utilisation.

Il a, en outre, mis en avant le système informatique déployé par le ministère de la Santé pour réussir cette campagne, touchant à tous les aspects de l'opération, à savoir l'enregistrement des citoyens ciblés, le suivi post-vaccination et la communication avec l'ensemble de la population, les partenaires et les professionnels du secteur, a expliqué Saaid Amzazi.



Après l'accord avec l'UE, les Britanniques espèrent tourner la page du Brexit

Soulagés ou pessimistes, des Britanniques espèrent jeudi que l'accord commercial post-Brexit conclu avec l'Union européenne, une sorte de "cadeau de Noël", permettra de tourner une fois pour toutes la page du Brexit.

"C'est un chouette cadeau de Noël pour le pays d'en finir avec tout cela", juge David Ashby, 62 ans, sans emploi, un habitant de la ville très pro-Brexit de Boston, sur la côte est de l'Angleterre. "Je pense que c'est un chouette cadeau de Noël à long terme. Je pense que cela a duré depuis trop longtemps."

Andy Finch, un autre habitant de la petite ville, où le vote pour le Brexit a été l'un des plus forts du pays lors du référendum de 2016, est plus pessimiste. "Je ne pense pas que ce sera bien. Je ne pense pas que c'était une bonne idée en premier lieu", de quitter l'UE, développe-t-il.

"Au bout du compte, ce que nous devons faire, c'est travailler avec nos partenaires, que ce soit les autorités locales d'à côté ou les pays d'à côté. Cela marche mieux quand on travaille ensemble", estime pour sa part Paul Skinner, qui dirige le conseil local de Boston.

A Londres aussi, c'est le soulagement qui prévaut. "Une absence d'accord aurait été un désastre", estime Shane O'Neill, qui est "très heureux qu'il y ait un deal" même s'il est "triste" que le Royaume-Uni quitte l'Union européenne. "J'aurais préféré rester en Europe, mais je suis soulagé que ce soit fini (...) et nous devons tourner la page", juge-t-il.

Pour Harry Vincent, "c'est un soulagement" d'avoir un accord "après toutes ces années" de négociations difficiles et d'incertitude. Mais il s'interroge: cet accord serait-il mieux que ce qu'offrirait l'ap-



partenance à l'UE? "Les compromis que nous avons faits, qui sont nécessaires pour obtenir un accord, me font me demander si ça valait la peine". Cet étudiant de 21 ans regrette de n'avoir pas eu voix au chapitre lors du référendum de juin 2016 sur le Brexit, car il était alors trop jeune pour voter.

Hugh Rowlands, étudiant aussi, estime que l'accord apportera à certains le "soulagement" qu'ils attendaient après

cette année difficile marquée par la pandémie, une sorte de "gros cadeau de Noël", annulé pour de nombreux Britanniques à cause du virus.

Dans l'europhile Ecosse, à Edimbourg, Sharmila Hutchinson, employée de banque, est "dégoûtée de ne plus faire partie de l'Europe". La jeune femme de 35 ans se dit "nerveuse" à l'idée de savoir comment vont se passer ses prochains voyages sur le continent, elle qui a des

amis qui vivent "en Espagne et en France et dans d'autres régions d'Europe".

A l'instar de nombre d'Ecosseis, Henry Gray, jeune homme de 29 ans qui travaille dans une association, le référendum de 2016 qui a abouti au Brexit l'a conduit à pencher pour l'indépendance. "Ce serait bien de pouvoir quand-même faire partie de l'UE", dit-il, j'espère qu'on serait invités à revenir" dans le club européen.

Explosion d'un gazoduc au Sinaï



Une explosion a eu lieu jeudi sur un gazoduc dans le nord du Sinaï, région de l'Est égyptien en proie à une insurrection islamiste armée, a indiqué une source sécuritaire à l'AFP. "Une explosion a eu lieu (jeudi) soir sur le gazoduc principal alimentant la ville d'al-Arich, dans la zone de Sabika, à l'ouest" de la capitale du Nord-Sinaï, a précisé la même source.

L'explosion n'a pas fait de victime et "n'aura pas d'impact sur l'approvisionnement en gaz" de la ville, a affirmé dans un communiqué le gouverneur du Nord-Sinaï Mohamed Abdel Fadiel Choucha.

Pour l'heure, les causes de l'explosion restent à déterminer.

Des témoins ont indiqué à l'AFP que la fumée et les flammes de l'incendie étaient visibles à 30km d'al-Arich.

Par ailleurs, les forces de sécurité mènent des opérations de ratissage du périmètre de l'explosion et une enquête a été ouverte, toujours d'après le communiqué.

En février, l'organisation jihadiste État islamique (EI), très active dans le Sinaï, avait revendiqué un attentat sur un gazoduc à 80 km à l'est d'al-Arich.

Depuis des années, les forces égyptiennes s'efforcent de mettre fin à l'insurrection dans le Sinaï, menée principalement par la branche locale de l'EI.

Les attaques se sont multipliées après la destitution en 2013 par l'armée du président islamiste égyptien, Mohamed Morsi. Et depuis février 2018, les autorités mènent une opération d'envergure nationale contre les militants islamistes, principalement axée sur le nord du Sinaï et le désert occidental.



CDG Prévoyance obtient la certification ISAE 3402 Type II

CDG Prévoyance a annoncé, jeudi, son obtention de la certification internationale ISAE 3402 Type II, attestant de l'efficacité opérationnelle et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne mis en œuvre pour sa ligne métier "Investissements" des régimes de retraite et fonds de solidarité.

"CDG Prévoyance franchit un nouveau pas vers l'alignement de ses procédures de contrôle interne sur les meilleurs standards internationaux. Dans le cadre de sa mission d'audit du dispositif de contrôle interne de la direction Investissements et Actuariat, le cabinet PwC a conclu que les contrôles décrits dans le Rapport ISAE 3402 Type II ont été effectivement opérationnels au cours de la période du 1er mars au 31 août 2020", indique CDG Prévoyance dans un communiqué.

La certification ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements 3402) est une norme publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board) dont l'objectif est d'offrir aux clients ainsi qu'à leurs auditeurs la garantie d'un environnement de travail sécurisé et d'un dispositif de contrôle éprouvé au titre des prestations fournies, précise la même source. Cette certification vient ainsi compléter le lot exceptionnel de reconnaissances internationales obtenues par CDG Prévoyance en 2020, à savoir la certification de trois lignes directrices de l'AISS (Association internationale de la sécurité sociale): la qualité de services, les technologies de l'information et de la communication et la bonne gouvernance, rapporte la MAP.

Les experts de l'AISS avaient, en effet, déjà confirmé la robustesse des processus d'investissements et de la gestion des risques mis en œuvre par CDG Prévoyance au service de la viabilité financière de ses fonds gérés. C'est une reconnaissance qui illustre l'engagement du groupe CDG pour la maîtrise de ses risques et la promotion de l'excellence au niveau de l'ensemble de ses lignes de métier.

La Caisse de dépôt et de gestion assure, à travers CDG Prévoyance, la gestion administrative, technique et financière de deux organismes: CNRA et RCAR et par conséquent, 148 milliards de dirhams de réserves correspondant à plus de 20 régimes de retraite et fonds de prévoyance, caractérisés par une grande diversité en termes de population et de nature de prestations.

Afin de remplir cette mission, CDG Prévoyance s'appuie sur une plateforme organisationnelle moderne, un système d'information agile, des ressources humaines compétentes et sur un dispositif de bonne gouvernance pour servir plus de 1 million de citoyens.

Tendance accélérée à l'amenuisement des ressources en eau au Maroc



La disponibilité par habitant des ressources en eau renouvelables au Maroc est passée de 2.560 m³/habitant/an en 1960 à près de 650 m³/habitant/an en 2019, soit une réduction de 74,6%, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

« Cette dotation en eau pourrait chuter en dessous du seuil de pénurie situé à 500 m³ à l'horizon 2030 sous la pression démographique conjuguée à l'impact du changement climatique sur les ressources en eau », a-t-elle relevé dans un Policy Brief (décembre N°18) publié mercredi dernier.

D'après l'étude intitulée « Le Maroc à l'épreuve du changement climatique : situation, impacts et politiques de réponse dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture », outre la raréfaction des ressources hydriques, la situation du secteur de l'eau au Maroc est marquée par une surexploitation des ressources en eau souterraines à travers les prélèvements excessifs.

Une surexploitation estimée à près d'un milliard de m³ par an d'eau non renouvelable, a-t-elle précisé dans un volet de l'étude consacré aux « Stratégies d'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau ».

Le document fait également ressortir d'autres insuffisances portant sur l'utilisation des ressources disponibles comme les

pertes d'eau enregistrées dans les systèmes d'irrigation qui peuvent atteindre 40% et la faiblesse des rendements des réseaux de distribution de l'eau potable en milieu urbain.

S'agissant de la valorisation des ressources disponibles, il fait état du retard enregistré dans l'équipement des superficies irrigables dominées par les barrages mis en service et pointe du doigt la gouvernance de ce secteur qui serait marquée par la multiplicité des intervenants, la faiblesse de la coor-

dination ainsi que la modicité des moyens humains et financiers des agences de bassins hydrauliques.

A noter que les projections à long terme de la situation hydrique au Maroc font état d'une recrudescence de la concurrence pour la ressource entre les différents secteurs usagers, selon le Policy Brief qui a été réalisé en collaboration avec l'Agence française de développement, la Direction générale de la météorologie (DGM), la Direction de la recherche et de la planification de l'eau (DRPE) et l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE).

Si l'on en croit cette étude, « il est prévu que la demande en eau relative à l'alimentation en eau potable industrielle et touristique (AEPIT) enregistrerait une augmentation de près de 65% sur la période 2010-2030 contre seulement 3% pour la demande en eau à usage agricole ».

Il ressort également dudit document que l'augmentation future de la demande en eau au Maroc ferait passer le taux d'utilisation des ressources hydriques superficielles renouvelables (estimées en année moyenne à près de 18 milliards de m³) de 50% en 2010 à 59% en 2030.

Estimées en année moyenne à près de 4 milliards de m³, les eaux souterraines renouvelables maintiendraient cette utilisation à un niveau élevé de près de 90%.

Autre point important évoqué dans ce Policy Brief, les projec-

tions du bilan ressource-demande en eau au Maroc qui font ressortir un déficit de près de 2,3 milliards de m³/an à l'horizon 2030. Celui-ci « serait résorbé respectivement à hauteur de 1.751 millions de m³ par la mobilisation de ressources en eau de surface supplémentaires, de 510 millions de m³ issues de la désalinisation et de 325 millions de m³ provenant de la réutilisation des eaux usées épurées », a relevé l'étude. Abordant la question des actions menées pour réussir l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau, le Policy Brief a rappelé : pour faire face aux enjeux climatiques liés au secteur de l'eau, un large éventail de programmes a été engagé par le Maroc visant la sécurisation des approvisionnements en eau pour les différents secteurs usagers de la ressource.

Tenant compte du caractère erratique des conditions climatiques du pays et des effets à long terme du changement climatique, ces programmes portent notamment sur l'atténuation de la variabilité interannuelle des précipitations par la réalisation des grands ouvrages hydrauliques ; la planification anticipative à long terme tenant compte du changement climatique ; la réduction de la vulnérabilité aux phénomènes extrêmes ; la diversification des sources d'approvisionnement en eau ainsi que la sécurisation à court et moyen termes des besoins en AEP et irrigation.

Alain Bouithy



La demande en eau potable industrielle et touristique devrait augmenter de près de 65% sur la période 2010-2030

L'aéroport Fès-Saïs enregistre une baisse de son trafic des passagers à fin novembre

Le trafic des passagers à l'aéroport Fès-Saïs a enregistré une baisse de 71,5% à fin novembre 2020, en comparaison avec la même période de l'année 2019.

Un total de 372.505 voyageurs ont transité par l'aéroport Fès-Saïs durant les onze premiers mois de l'année actuelle, contre 1.307.219 passagers au cours de la même période de l'année d'avant, indiquent des données statistiques de l'Office national des aéroports (ONDA).

Au niveau national, le trafic aérien commercial global de passagers a enregistré en novembre dernier une baisse de 81,24% par rapport à la même période de l'année écoulée.

En novembre dernier, l'aéroport Fès-Saïs a enregistré un total de 26.944 voyageurs, contre 106.252 passagers durant la même période de l'année d'avant, soit une baisse de 74,64%.

Fès-Saïs a occupé la 5ème position après ceux de Casablanca-Mohammed V, Marrakech-Ménara, Agadir-Al Massira et Tanger-Ibn Battouta, dans le cadre du classement du trafic aérien commercial par zone. Le nouveau terminal de l'aéroport Fès-Saïs, qui constitue une plateforme de plusieurs compagnies low-cost, tend à augmenter la capacité d'accueil de cet aéroport à 2,5 millions de passagers.

Le Trésor place 11,45 MMDH d'excédents

La Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE) a lancé, jeudi, quatre opérations de placement des excédents de trésorerie d'un montant total de 11,45 milliards de dirhams (MMDH).

Le premier placement, avec prise en pension, porte sur un montant de 9 MMDH sur 7 jours au taux moyen pondéré de 1,41%, indique la DTFE dans un communiqué.

Les deuxième et troisième place-

ments, également avec prise en pension, portent sur des montants respectifs de 1 MMDH et de 750 millions de dirhams (MDH), sur des périodes de 6 jours et d'une journée et aux taux moyens pondérés de 1,4% et 1,05%, ajoute la DTFE.

Le quatrième placement, en blanc, porte sur un montant de 700 MDH sur une journée au taux moyen pondéré de 1,5%, fait savoir le communiqué.

CFC publie un rapport sur le défi du digital en Afrique

Le hub économique et financier Casablanca Finance City (CFC) a annoncé, mercredi, la publication de son 6ème rapport de la série "CFC Africa Insights", "Rising to the Digital Challenge in Africa" en partenariat avec Boston Consulting Group (BCG), leader du conseil en stratégie d'entreprise et membre de la communauté CFC depuis 2012. Dévoilé lors d'un webinaire organisé par CFC et BCG, ce rapport met l'accent sur les opportunités à

saisir par une Afrique résiliente, indique-t-on dans un communiqué conjoint.

Ce webinaire a été ainsi l'occasion de présenter les défis et opportunités de la digitalisation en Afrique comme conséquence de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), fait savoir la même source, ajoutant que cet événement a été marqué par des interventions des experts de différentes sociétés membres de la communauté CFC, notamment BCG, SAP, Orange, mais aussi d'autres institutions africaines telles que Kigali Innovation City, rapporte la MAP.

L'Afrique est en retard par rapport à d'autres régions en termes d'adoption et de maturité digitales. Une multitude de raisons expliquent cette situation, notamment une infrastructure de connectivité pas assez développée, un manque de confiance dans les fournisseurs de services numériques et une pénurie de talents digitaux, relève la même source.

Parallèlement, il existe clairement une volonté naissante de rattraper le reste du monde et il y a des raisons d'être optimiste. L'adoption du digital et la construction des infrastructures, par exemple, sont plus rapides en Afrique que dans d'autres régions,

offrant ainsi au continent une opportunité de passer outre certaines technologies. La crise du Covid-19 a accéléré l'adoption du digital par les consommateurs et la transformation digitale des entreprises.

Pour réussir à saisir ces opportunités, les entreprises et les gouvernements doivent se coordonner sur trois fronts. Le premier implique de créer des opportunités d'affaires à grande échelle. Une taille de marché importante est incontournable pour rendre les modèles économiques du numérique viables et durables sur un continent qui dispose de nombreuses frontières internationales et est moins densément peuplé que d'autres régions.

Les entreprises et les gouvernements doivent, par la suite, alimenter et attirer les talents digitaux, ce qui nécessitera un éventail complet d'initiatives au niveau des entreprises et des pays. Ces initiatives doivent être conçues pour correspondre aux priorités de ces précieux collaborateurs.

Et finalement, les entreprises doivent construire des écosystèmes et des pôles d'innovation qui encouragent toutes les parties prenantes – gouvernements, entreprises, investisseurs, incubateurs, universités et opérateurs

privés – afin d'œuvrer ensemble à libérer le potentiel des services digitaux en améliorant l'accès aux options de financement, la réglementation et la technologie.

"En seulement quelques mois, la crise du Covid-19 a entraîné des changements majeurs dans la manière dont les entreprises font affaire. Dans un autre contexte, cela aurait pris des années. En tant que centre financier africain, nous sommes convaincus d'avoir un rôle clé à jouer dans l'établissement d'un environnement favorable aux affaires, permettant la création de valeur et favorisant l'innovation en vue d'accompagner l'accélération digitale de notre continent", a dit Saïd Ibrahim, CEO de Casablanca Finance City, cité par le communiqué.

"Notre recherche montre que la digitalisation arrive plus vite en Afrique que dans toute autre région du monde. Cela crée des possibilités stimulantes pour les consommateurs et les entreprises, y compris une chance de passer outre des technologies plus anciennes et tracer une voie uniquement africaine. L'adoption rapide du paiement mobile n'est qu'un exemple de la façon dont le digital est sur le point d'améliorer la vie", a de son côté souligné Patrick Dupoux, Managing Director and Se-

nior Partner, Head of Africa au BCG. Le Boston Consulting Group collabore avec des acteurs économiques et sociaux de premier plan afin de relever leurs principaux défis et de libérer leurs meilleures opportunités. Précurseur en matière de stratégie commerciale lors de sa création en 1963, il accompagne actuellement ses clients dans des processus de transformation profonde - inspirant des changements complexes, permettant aux organisations de se développer, d'acquiescer un avantage concurrentiel et d'obtenir un impact sur leurs résultats.

De son côté, CFC est une place financière africaine engagée pour l'avenir du continent qui bénéficie d'un positionnement unique et dotée de tous les services et infrastructures pour permettre une connexion avec les marchés internationaux.

La place offre un environnement stable, une expertise localisée et un réseau de collaboration permettant d'accéder au potentiel de l'Afrique. Les 210 membres de CFC opèrent dans 50 pays africains, dans des secteurs tels que la banque et l'assurance, la gestion d'actifs et le capital-investissement, le conseil, les télécommunications, l'énergie, les produits de consommation et l'hôtellerie.



Le continent africain est en retard par rapport à d'autres régions en termes d'adoption et de maturité digitales

La CCIS de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma obtient la certification ISO 9001

La Chambre de commerce, d'industrie et de services (CCIS) de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a obtenu, jeudi à Tanger, la certification ISO 9001 version 2015.

S'exprimant à cette occasion, le président de la CCIS de la région, Omar Moro, a indiqué que l'obtention de la certification ISO 9001 est considérée comme une réalisation "sans précédent" pour les Chambres de commerce au Maroc, estimant que cette consécration constitue le couronnement d'une orientation stratégique du bureau dirigeant de la chambre, notamment à la lumière des efforts déployés par le ministère de tutelle, visant à réformer et à développer les chambres, afin d'en faire un acteur du développement régional et national.

La CCIS de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a fait des progrès importants depuis 2018 et s'est engagée dans une voie pariant sur la qualité et la normalisation de son système de gouvernance, tel que préconisé par le ministère de l'Industrie, du Commerce

et de l'Economie verte et numérique, a précisé M. Moro, rappelant le lancement d'une orientation prenant en compte le contrôle et l'audit interne en tant qu'outil essentiel pour la gestion financière et administrative, et le traitement des insuffisances et lacunes, rapporte la MAP.

Cet engagement est en parfaite harmonie avec le plan stratégique de la chambre et le programme contractuel avec le ministère de tutelle, et reflète les efforts consentis par la chambre pour offrir des services de qualité, particulièrement dans le contexte de compétitivité qui régit actuellement le paysage économique, a-t-il ajouté, évoquant la mise en place d'un système ayant pour but de garantir la qualité escomptée et stimuler l'esprit d'innovation, et ce dans la perspective de promouvoir la performance du service public.

Pour sa part, le directeur général du commerce au ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Abdelouahed Rahal, a fait savoir que la CCIS de Tan-

ger-Tétouan-Al Hoceïma est le premier établissement du genre à obtenir la certification de qualité, formulant le souhait de voir les autres chambres de commerce et les établissements publics lui emboîter le pas, afin d'améliorer l'efficacité de l'administration publique.

Cette consécration s'inscrit en droite ligne avec la stratégie du ministère visant à rendre les CCIS régionales plus efficaces aux niveaux national et local et à améliorer leurs performances de manière à leur permettre de gérer les grands projets économiques, a-t-il expliqué, rappelant la demande de manifestation d'intérêt lancée par le ministère récemment au profit des chambres de commerce, afin de leur permettre de proposer des projets régionaux.

Quant au secrétaire général de la wilaya de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Lahbib Alami, il a salué cette consécration qui constitue, selon lui, le modèle d'un service public capable de se développer et de se digitaliser, afin

de répondre aux besoins des citoyens, notamment durant ces circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la Covid-19, estimant que l'avenir réside dans la modernisation du service public pour accompagner les mutations en cours et à venir.

Cette cérémonie, qui s'est déroulée dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur, a été aussi marquée par la présentation de deux exposés sur le système qualité de la CCIS de la région et du bilan de ses activités durant la période 2015-2020.





Une année “presque blanche” pour l’art et la culture

La pandémie de Coronavirus a été au centre de l’actualité de 2020, en raison de ses répercussions mondiales, qui continuent de se refléter sur plusieurs secteurs, notamment celui de la culture et de l’art, marqué par un gel “presque total” et accentué par la disparition de plusieurs de ses pionniers, dressant ainsi le bilan d’une année “presque blanche”.

En effet, les neuf derniers mois de l’année 2020 ont été marqués, depuis l’instauration de l’état d’urgence sanitaire au Maroc visant à endiguer la propagation de la Covid-19, par un arrêt quasi-total des manifestations culturelles et artistiques, dont certaines ont été interdites et d’autres suspendues, compte tenu de leur aspect de masse, qu’il s’agisse du théâtre, du cinéma ou des festivals de musique.

Dans un diagnostic mis en avant par le président de la Fondation Salé pour la Culture et les Arts, Mohamed Lotfi Mrini, a estimé que “l’année 2020 a été, pour la culture et les arts, une année presque blanche”, expliquant dans ce sens que c’est la nature même du virus qui a restreint les déplacements et regroupements, et engendré, entre autres, l’annulation de grands événements, ainsi que la fermeture de bibliothèques et d’institutions culturelles, dont les salles de cinéma. Il a ajouté, dans sa déclaration à la MAP, que “ces mesures instaurées ont mené à une paralysie artistico-culturelle dans les espaces publics”, en plus de leurs lourdes conséquences sur la situation sociale d’une large tranche d’employés évoluant dans le milieu, dans la mesure où “plus de 1.000 familles impliquées dans cette industrie ont été directement affectées par

cet arrêt”.

Par ailleurs, le président de la Fondation Salé pour la Culture et les Arts a indiqué que “le soutien exceptionnel octroyé par le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports a contribué à l’allègement de l’impact de la pandémie sur les travailleurs du secteur, notamment celui de l’édition et du livre” et ce, “dans une période qui a connu la rareté des aides relatives à l’organisation des manifestations culturelles et artistiques, accordées par les collectivités territoriales”. En réalité, seul un “atterrissage d’urgence” des activités et manifestations culturelles et artistiques sur les plateformes digitales a permis au secteur de survivre dans son combat contre le virus, étant donné que plusieurs organisateurs de festivals de cinéma et de musique ont initié des éditions numériques sur les réseaux sociaux, pour assurer la continuité de leurs manifestations auprès du public et ainsi, alléger les maux de ce virus sur les esprits, particulièrement lors de la période de confinement. A cet effet, M. Mrini a affirmé que le recours aux réseaux sociaux par les acteurs culturels pour mettre en valeur leurs activités a contribué “à rattraper partiellement les pertes de l’offre culturelle”.

Toutefois, a-t-il relevé, alors que “le département de tutelle et les collectivités territoriales auraient pu œuvrer pour une mise en place massive des plates-formes artistiques numériques et développer des mécanismes pour encourager la production artistique et élargir, en conséquence, le cercle du grand public, ils se sont contentés d’une intervention routinière, jugé faible dans cette conjonc-

ture exceptionnelle”. En outre, le président de la Fondation a exprimé sa crainte quant à l’année à venir “qui ne sera pas meilleure que la précédente”, s’agissant d’une année électorale qui ne permet pas de développer de nouveaux programmes par un gouvernement en fin de mandat.

Cernant la situation du secteur de la culture et des arts durant l’année 2020, le président de la Fondation Tayeb Seddiki pour la Culture et la Création, Bakr Seddiki, a fait savoir dans une déclaration similaire, que la pandémie de la Covid-19 a “presque suspendu” les activités culturelles, en rompant la relation intime qui les lie au public et aux espaces de spectacles. Selon M. Seddiki, la pandémie a levé le voile sur “la fragilité du secteur de la culture et des arts, toujours en cours de structuration, les textes de loi n’étant toujours pas entrés en vigueur, notamment ceux qui ont trait à l’artiste et aux métiers de l’art”. Et de souligner que beaucoup d’artistes ont été touchés matériellement par l’arrêt de leurs activités et n’ont pu bénéficier de l’appui octroyé aux travailleurs relevant du secteur informel. Il a également évoqué le rôle joué par les artistes, musiciens et acteurs, dans la sensibilisation contre la propagation de la Covid-19, essentiellement en période de confinement, en plus de leur présence considérable sur les réseaux sociaux, marquée par diverses manifestations culturelles et artistiques et ce, malgré la difficulté à remplacer les activités nécessitant une interaction entre le public et l’artiste.

D’après le président de la Fondation Tayeb Seddiki, il est essentiel de tirer profit de la leçon de la Covid-19,

en renforçant le rôle des artistes et en consacrant leur rôle dans la culture et la promotion sociale, rappelant que de nombreuses problématiques ont été traitées par le cinéma, le théâtre et les œuvres télévisées, documentant avec succès une partie importante du patrimoine marocain non-écrit. Il a noté, à cet égard, que le Maroc qui s’apprête à adopter un nouveau modèle de développement, se doit de placer la culture au cœur de ses priorités, tout en adoptant une politique globale des industries culturelles en harmonie avec le 21ème siècle et favorable à l’exportation du produit culturel national.

En plus d’être affecté par les répercussions de la pandémie, le secteur de l’art et de la culture a été tacheté, en 2020, par la perte d’artistes, d’acteurs et d’intellectuels, ayant marqué de leur empreinte la scène artistique nationale. En effet, cette année singulière a été caractérisée par la disparition de personnalités de renom dans le secteur de la culture et de l’art au Maroc, parmi lesquelles l’artiste et ancienne ministre de la Culture, Touria Jebrane, l’ancien directeur de la chaîne de télévision 2M et du Centre cinématographique marocain (CCM), Noureddine Saïl, les acteurs Abdeljabbar Louzir, Abdeladim Chennaoui, Aziz Saadallah et Anwar El Joudi en plus du chanteur Mahmoud El Idrissi, du metteur en scène et réalisateur, Abdessamad Dinia, et de l’artiste peintre Mohamed Melehi.

L’année 2020 aura été douloureuse pour le secteur de la culture et de l’art, à la fois en raison de la pandémie de Coronavirus, qui lui a imposé une phase “blanche”, et de la disparition de ses pionniers, qui ont laissé derrière eux une peine inconsolable.

Douze films en lice au Festival international du film amateur d'Oujda



Douze films sont en lice pour les prix de la 6ème édition du Festival international du film amateur d'Oujda (FIFAO), qui s'est ouverte mercredi sous format virtuel en raison des circonstances liées à la pandémie de la Covid-19.

Sept films sont les œuvres de réalisateurs marocains, à savoir «The Cage» de Fatima Zitane, «Bouchakou» de Reda El Aboub, «Coucou Cou Cou» de Hassan Maânani, «Mina» de Soufiane Mabrouk, «Moustaqbal Majhou» de Hicham Saber et Ayoub Saber, «Rêves perdus» de Rachid Amari et «Disparity» de Hilal Azouz.

Cette édition (23-27 décembre) connaît aussi la participation de l'Irak avec les films «It's Better There» de Hassan Al Hani et «Red Window» de Hussein Al Ugaili, ainsi que des films «La

signature» de Sirine Rahouma (Tunisie), «Toushrit» d'Omar Abu Hassiba (Egypte) et «In Our Hands» de Mustafa Bengerhout (Algérie).

Le jury de cette édition est présidé par le réalisateur marocain Abdelilah Zirar et compte pour membres l'acteur et réalisateur palestinien Hussein Nakhla, le critique de cinéma irako-britannique Nadim Abdallah, la journaliste algérienne Ouarda Zarkine ainsi que les Marocains Mohamed Amine Mouna, réalisateur et Saïd Mniouli, directeur de casting.

La séance d'ouverture de ce festival, organisé par l'association Message d'Art pour le développement et la création sous le thème «Une année exceptionnelle, une créativité exceptionnelle», a été marquée par la diffusion d'allocutions des directeurs régionaux des secteurs de la Culture

et de la Jeunesse et des sports, ainsi que du président de l'Université Mohammed Premier-Oujda, qui ont salué l'expérience réussie de ce festival organisé par des jeunes.

Le festival a rendu hommage, à l'occasion de son ouverture, à l'acteur Abderrahim El Meniari et au chercheur Farid Boujida, en plus d'un hommage posthume au producteur Younes Ait Allah. Le programme de ce rendez-vous culturel prévoit, outre la compétition officielle, des workshops, des master classes, la signature de l'ouvrage «Visages du Maroc cinématographique» de l'écrivain et chercheur Ahmed Sijilmassi Idrissi, en plus des émissions «Filmmers», «Clap» et «Cinéma des enfants» diffusées, comme le reste des activités du festival, sur les réseaux sociaux des organisateurs.

Bouillon de culture

Michael Jackson

Le vaste ranch de Michael Jackson, Neverland, en Californie, a été acquis par le milliardaire américain Ron Burkle, à un prix d'environ 22 millions de dollars, soit nettement en deçà du prix initial de vente, a annoncé jeudi son porte-parole. Homme d'affaires installé dans le Montana, Ron Burkle a des investissements allant des supermarchés à l'industrie de la musique. Il a acquis la propriété pour son «opportunité bancaire foncière», a dit à l'AFP le porte-parole. Burkle avait également été conseiller d'affaires de Michael Jackson, l'aidant notamment à régler d'importantes dettes accumulées en raison de son style de vie dans les années précédant sa mort.

Annoncé par le Wall Street Journal, le prix de 22 millions de dollars a été confirmé comme «à peu près correct» par une source au courant de l'affaire. Ce montant représente une chute spectaculaire par rapport à l'évaluation de 100 millions de dollars remontant à 2015. L'année dernière, le prix était déjà descendu à 31 millions de dollars, mais la propriété n'avait toutefois pas trouvé acheteur.



“Daesh ... la légitimation de la barbarie”, nouvel ouvrage de Ouafae Sandi



Le Centre des études de l'unité arabe (Beyrouth) vient de publier un nouvel ouvrage de l'écrivaine marocaine Ouafae Sandi, intitulé «Daesh .. la légitimation de la barbarie».

Epais de 456 pages, l'ouvrage s'attèle sur le phénomène Daesh (L'Etat islamique) en passant au crible plusieurs interrogations liées, entre autres, au contexte historique de l'écllosion de cette Organisation, ses liens avec Al Qaïda outre sa structure et ses racines idéologiques.

Cette nouvelle publication se penche, via cinq chapitres, sur le phénomène des combattants étrangers depuis son apparition dans une tentative de démystifier le secret de l'attractivité de Daesh qui a pu, dans un laps de temps, persuader et embrigader des milliers de combattants de tous les coins du monde.

Ouafae Sandi essaie également d'étudier les motifs derrière l'adhésion de ces combattants au projet de Daesh en s'appesantissant sur leurs conditions sociales, niveau intellectuel et obédiences idéologiques.

L'ouvrage traite également du trip-typique Femme-Enfant-Loups solitaires comme étant une arme redoutable brandie par les stratégies terroristes, en mettant l'accent sur la différence entre les rôles des femmes à Daesh et à Al Qaïda et sur les finalités de l'enrôlement des enfants.

L'auteur de «Daesh .. la légitimation de la barbarie» décrypte, en outre, la stratégie de «décentralisation» que l'Etat islamique privilégie pour réaliser ses objectifs et exécuter ses opérations à travers le monde.

Dans une déclaration à la MAP, l'écrivaine marocaine a indiqué que son ouvrage établit un comparatif entre les modus operandi de Daesh et ceux d'Al Qaïda, à travers l'étude de plusieurs cas d'éléments qui ont parcouru des milliers de kilomètres pour rallier l'Etat islamique et servir ses velléités.

D'après elle, il ne suffit pas d'identifier les causes du terrorisme et encore moins les transformations qu'il a connues mais il convient surtout d'essayer d'apporter des solutions à même d'endiguer la déferlante terroriste.



La guerre avec les paparazzi se poursuit pour Meghan Markle et Harry

Meghan Markle et le prince Harry ne comptent pas se laisser faire. Ils font une nouvelle fois appel à la justice pour préserver leur vie privée. The Guardian révèle qu'une audience s'est tenue le vendredi 18 décembre, après des mois d'une bataille judiciaire contre l'agence de paparazzi Splash UK, qui a pris Meghan Markle et son fils Archie en photo lors d'une promenade dans une forêt de l'île de Vancouver en janvier.

Un porte-parole de Schillings, le cabinet d'avocats qui représente le couple dans tous ses recours contre des tabloïds, a déclaré qu'ils "ont réglé la requête légale qu'ils ont formulée au début de l'année contre l'agence de paparazzi Splash UK". Un accord a été trouvé entre les deux parties : Splash UK a accepté de "ne prendre aucune photo du duc, de la duchesse et de leur fils à l'avenir".

"Cet accord est un signal clair que le comportement illégal, envahissant et intrusif des paparazzi

ne sera plus toléré, et que le couple prend ces problèmes au sérieux, comme toute famille le ferait", s'est réjoui le porte-parole dans le journal. Avant de préciser : "Une requête simultanée et similaire contre Splash US, une filiale de Splash UK, est toujours en cours dans le système judiciaire britannique."

C'est leur septième plainte de l'année contre une entreprise médiatique. Leur dernier recours en justice date du 27 novembre : une énième offensive contre le Daily Mail, qu'ils accusent de diffamation. Quatre mois auparavant, ils avaient aussi porté plainte contre eux pour avoir dévoilé leur lieu de résidence exact à deux reprises. Le survol de leurs demeures avec des drones était aussi un objet de la plainte. En avril, leur premier procès contre le journal britannique s'était tenu, pour la publication d'une lettre privée que Meghan Markle a écrite à son père.



Roschdy Zem présentera la 46^{ème} cérémonie des Césars

L'acteur Roschdy Zem présentera la 46^e cérémonie des Césars le 12 mars 2021, la première depuis la profonde réforme de cette institution du cinéma, en pleine tempête cette année.

L'acteur franco-marocain de 55 ans a reçu un César du meilleur acteur cette année pour son rôle dans "Roubaix, une lumière" d'Arnaud Desplechin, rappelle vendredi l'Académie des Césars dans un communiqué. Son parcours, de "Ma petite entreprise" à "Omar m'a tué" en passant par "Le petit lieutenant", a été jalonné de plus de 80 films, mêlant cinéma d'auteur et populaire.

La cérémonie doit avoir lieu le 12 mars 2021 et sera diffusée comme les précédentes éditions en direct et en clair sur Canal+. L'actrice Marina Fois sera la maîtresse de cérémonie, avait annoncé l'académie en novembre.

Cette cérémonie sera la première depuis la réforme engagée par l'Académie des Césars, après la démission de son ancienne direction accusée d'entre-soi et d'opacité et la tempête provoquée par la remise du prix du meilleur réalisateur à Roman Polanski lors de la 45^e cérémonie, en février dernier. Depuis, les rênes ont été reprises par un duo de personnalités respectées du métier, Véronique Cayla et Eric Toledano.

Taylor Swift a repoussé la sortie d'Evermore pour Paul McCartney

Taylor Swift a choisi de reporter la sortie de son nouvel album 'Evermore' afin de ne pas le sortir en même temps que le nouveau disque de Paul McCartney.

L'ancien chanteur des Beatles a révélé ce gentil geste de la star lors d'une interview avec Howard Stern, expliquant : "J'ai fait la Une de Rolling Stone avec Taylor Swift et elle m'a envoyé un e-mail récemment en me disant : 'Je ne l'ai dit à personne, mais j'ai un autre album. Je veux le sortir pour le 10, je crois. Mais j'ai découvert que tu vas sortir McCartney III le 10, donc j'ai décalé ça au 18". Puis elle a découvert que je le sortais finalement le 18, donc elle l'a redécalé au 10. Donc les gens, apprenez cela : ne restez pas dans les pattes les uns des autres."

Taylor a dévoilé 'Evermore' le 11 décembre dernier, seulement quelques mois après son disque 'Folklore', toutefois elle a insisté sur le fait qu'elle ne sortirait pas de 3^{ème} album avant la fin de l'année. Des fans aux yeux de lynx ont récemment repéré le titre "Woodvale"

sur une pochette alternative de "Folklore" et ont tout de suite cru en la possibilité d'un troisième disque, cependant Taylor a expliqué la signification de ce titre alternatif sur le plateau de Jimmy Kimmel.

"J'ai tendance à laisser plein d'indices dans mes chansons", a-t-elle confié. "Et les fans trouvent ça cool car ils aiment déceler des choses et ils remarquent toujours beaucoup de trucs dans mes clips, mes photos et tout ça. Mais parfois je vais trop loin et je fais des erreurs. Quand je concevais 'Folklore', j'avais même peur de révéler le titre de l'album à mes proches. Je n'ai dévoilé le titre à personne jusqu'à la veille de sa sortie. Donc j'ai trouvé un faux nom pour l'album qui contenait le même nombre de lettres. J'ai choisi un nom au hasard... j'ai choisi 'Woodvale'. Je voulais voir de quoi ça aurait l'air sur une pochette d'album, j'ai créé de fausses versions, puis j'ai réalisé que je ne voulais pas de titre sur l'album. Mais on n'a oublié d'enlever le titre d'une pochette en particulier."



George Clooney ne sera pas James Bond

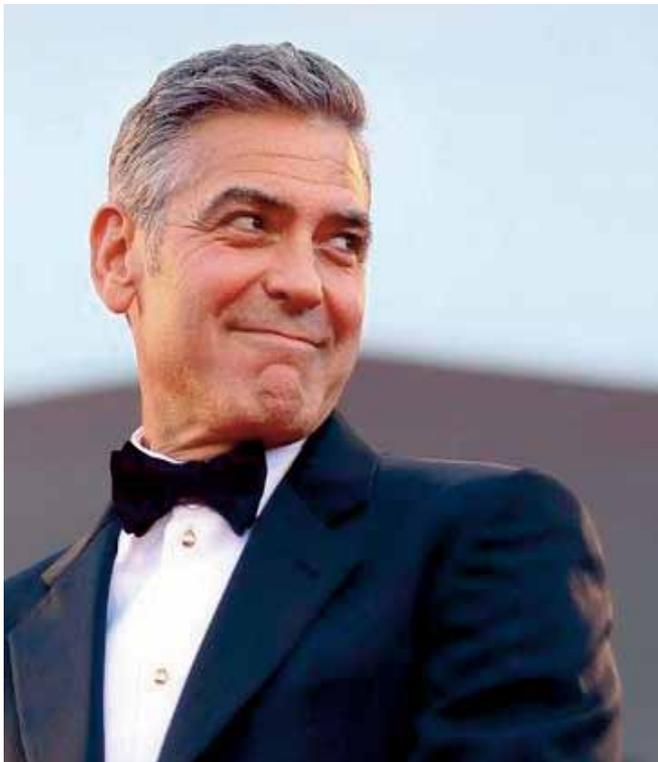
George Clooney a de lui-même déclaré qu'il ne sera pas le prochain James Bond, laissant entendre qu'il est trop vieux. Daniel Craig, l'incarnation actuelle de l'espion de légende, fera ses adieux après Mourir peut attendre, le prochain opus de la saga, qui sortira l'an prochain, et bien sûr de nombreux noms se succèdent dans les rumeurs pour savoir qui le remplacera. On a entendu parler d'Idris Elba, Tom Hiddleston, Henry Cavill et Tom Hardy, pour les principaux favoris.

Récemment, George Clooney a été questionné à ce sujet, mais il a ri de la perspective. «Déjà, je vais avoir 60 ans cette année, donc c'est un peu tard pour ce truc

de Bond, a-t-il dévoilé à Mark Wright, de la radio Heart. Et en outre, James Bond devrait être britannique, ne croyez-vous pas ? Je veux dire, vraiment. Ce ne serait pas bien. Le plus proche que j'ai été de ce genre de héros a été Batman, et on a vu ce que ça a donné». En effet, l'incarnation de Batman par George Clooney est considérée comme l'une des pires de l'histoire.

Cependant, l'acteur soutient Idris Elba, qu'il trouve «élégant». «Je pense qu'il ferait un super boulot. C'est lui que je choisirais, évidemment, mais sinon, je ne pense pas que je devrais jouer ce rôle», a-t-il ajouté.

Mourir peut attendre sortira en avril 2021.



Le dur régime de Victoria Beckham

Pour rester jeune et en forme, Victoria Beckham suit un régime alimentaire strict et ne s'en cache pas. Mais l'ancienne Spice Girls a dû faire évoluer ce régime il y a quelques mois de cela, après avoir découvert qu'elle était en train de s'empoisonner elle-même.

C'est lors d'un séjour dans un centre spa de luxe à Lanserhof en Allemagne l'année dernière que Victoria Beckham a découvert qu'elle avait un taux bien trop élevé de mercure dans le sang. La cause ? Son régime à base de poisson. En effet, la créatrice de mode consomme quotidiennement

du poisson.

Bien conscient des dangers de l'intoxication au mercure (qui peut avoir des conséquences dramatiques sur la santé, voire provoquer la mort dans des cas avancés), l'épouse de David Beckham a décidé de modifier son régime alimentaire pour ne prendre aucun risque. Le tout sans arrêter le poisson qu'elle pense essentiel à sa forme.

Victoria Beckham a donc décidé de réduire drastiquement sa consommation d'espadon et de thon, poissons trop riches en fer, pour privilégier plutôt le saumon.

Les drôles de confidences de Barack Obama sur le petit ami de sa fille Malia

Les filles de Barack et Michelle Obama, Malia et Sasha, ont grandi sous les yeux du monde entier. Durant les deux mandats de l'ancien président, elles sont passées de petites filles et adolescentes à jeunes adultes. Aujourd'hui, l'aînée du couple, Malia, est étudiante à l'Université de Harvard, où elle a rencontré son actuel petit ami, en 2017. Dans un podcast diffusé mercredi, Barack Obama en a dit un peu plus sur Rory Farquharson, un Britannique que l'ancien président qualifie de «jeune homme merveilleux».

Il a révélé que le jeune couple a passé une partie du confinement lié à la Covid-19 chez eux. «Il y avait toute une histoire de visa, il avait un boulot qui l'attendait ici, donc nous l'avons pris avec nous», a-t-il raconté. «Je ne voulais vraiment pas l'aimer, mais c'est un gamin super», a-t-il plaisanté.

Rory Farquharson est resté «quelque temps avec nous», a encore confié Barack Obama, qui a dit avoir «découvert que les

jeunes hommes mangent beaucoup». «C'est bizarre de les voir ingérer autant de nourriture. Mes factures de nourriture ont augmenté de 30 pour cent», a-t-il ajouté avec humour.

Malia Obama et Rory Farquharson avaient été photographiés pour la première fois sur le campus en 2017, en train de s'embrasser, lors d'un match de football opposant Harvard à Yale. Ils avaient ensuite été aperçus plusieurs mois plus tard se baladant dans les rues de New York.

Malia Obama avait fait sa rentrée dans la prestigieuse université en août 2017. Michelle et Barack Obama l'avaient accompagnée pour l'aider à s'installer. Un moment émouvant pour l'ancien président, qui avait lui aussi fait ses études dans l'Université d'Harvard. En 2016, la fille aînée de Barack Obama avait pris une année sabbatique. Et en avait profité pour faire un stage à la Weinstein Company à New York. Malia Obama devrait être diplômée en 2021.



NH PHARMA
Constitution
1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 05/10/2020, il a été établis les statuts d'une SARL dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE NH PHARMA» SARL. Objet : PARAPHARMACIE PARAMEDICAL PRODUITS CHIMIQUES , SIEGE SOCIAL: 52 LOTISSEMENT HAMZA SIDI MAAROUF- CASABLANCA, DUREE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune , MR.HACHIMI MOULAY EL MEHDI à 333.33 parts, Mme. NEZHA CHAHIDA à 333.34 parts, MR.HACHIMI OMAR à 333.33 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée

par la signature de MR.HACHIMI MOULAY EL MEHDI et MR.HACHIMI OMAR séparément.
- Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 17 Décembre 2020 sous le numéro de RC 483301 et n° de dépôt 757928.
N° 11 224/PA
SOCIETE CINEMATOGRA- PHIQUE ALGOLUX Société Anonyme « en cours de liquidation » au capital social de 500.000 dirhams Siège social : 34, avenue Prince Moulay Abdellah - Tanger R.C. Tanger : 3141 ; IF: 4902825 ; ICE : 00205689900010 Clôture de la liquidation Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19

juin 2019 de la SOCIETE CINEMATOGRA- PHIQUE ALGOLUX SA », Société anonyme « en cours de liquidation » au capital social de 500.000 dirhams, dont le siège social est sis à Tanger, 34, Avenue Prince Moulay Abdellah, les Actionnaires ont décidé ce qui suit :
- Approbation des comptes définitifs de la clôture de liquidation ;
- Clôture de la liquidation de la Société ;
- fin du mandat du Liquidateur, Monsieur Rachid OUA-KRIM, demeurant à 19, résidence El Akssa, apt 14, angle rue 12 M et Bnou Jahir, Bourgogne, Casablanca. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Tanger le 17 décembre 2020 sous le numéro 237277.
N° 11 225/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH-SAFI
PREFECTURE DE MARRAKECH
CERCLE BOUR/ CAIDAT HARBIL
COMMUNE HARBIL
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DE L'URBANISME

AVIS

LE President de Commune de Harbil avise aux publics qu'une enquête est ouverte pour toutes observation concernant le projet du plan d'aménagement sectoriel de Harbil pour une période d'un mois allant de 29/12/2020 au 29/01/2021. au chef lieu de la commune. Cependant un registre et un dossier sont mis à la disposition du public pour toutes observations et suggestions et ce chef lieu de la commune pendant les horaires de travail.

N° 11 226/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE SKHIRATE-TEMARA
DIVISION BUDGET ET MARCHÉ
SERVICE MARCHÉS

Appel d'offres ouvert sur offres de prix
N° 11/2020/FDR

Le 20 Janvier 2020 à 10 H, il sera procédé dans la salle de réunion du secrétariat général de la Préfecture de Skhirate-Témara à l'ouverture des plis relative à **L'appel d'offres ouvert sur offres de prix** pour : **Achèvement des Travaux De Construction De Route en Milieu Rural des Communes Mers El Kheir, Sidi Yahya Zaers et Oum Azza.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de : bureau du service des marchés de la préfecture de Skhirate-Témara Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **80 000,00 Dhs (Quatre Vingt Mille dirhams)**.

L'estimation est fixé à la somme de : **4 900 000,00 Dhs (Quatre Millions Neuf Cent Mille Dirhams) toute taxe comprise.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer via le portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'article 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Conformément aux dispositions du décret n°2-94-223 du 16 juin 1994 relatif à la qualification et la classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics et les textes le modifiant ou le complétant, il est exigé des concurrents installés au Maroc , la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur , la classe et qualification suivante :

	SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATIONS EXIGEES
Classification et qualification	B	3	B1, B3 et B5

N° 11 229/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de l'Oriental


المركز الجهوي للاستثمار لجهة الشرق
CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL

Avis d'appel à manifestation d'intérêt 02/2020

En partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille, la Wilaya de la Région de l'Oriental, le Conseil de la Région de l'Oriental, la Province de Nador et le Conseil Provincial de Nador, le Centre Régional d'Investissement de l'Oriental, lance un appel à manifestation d'intérêt pour **l'accompagnement des bénéficiaires du fonds de soutien aux femmes en situation difficile, qui travaillaient dans la contrebande dans la province Nador et l'appui à la mise en œuvre des actions entreprises par le fonds**, à l'attention des **ONG, Associations, Fondations, œuvrant dans le domaine de l'investissement d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projets.**

Présentation du Fonds et contexte d'intervention :
Le fonds de soutien aux femmes en situation difficile, qui travaillaient dans la contrebande dans la province de Nador a pour missions de :
✓ Soutenir l'emploi, l'accès aux nouveaux métiers et l'entrepreneuriat individuel et collectif au sein du territoire de la province de Nador ;
✓ Aider financièrement et techniquement les femmes en situation difficile, qui travaillaient dans la contrebande dans la province de Nador.

Ce fonds a pour but d'accélérer la réalisation des projets individuels et collectifs sur le territoire et ce, en intervenant, de façon proactive dans les dossiers à travers :
✓ La dimension « accompagnement des projets », en fournissant aux porteurs de projets du soutien, des conseils et des aides techniques appropriés à leurs projets ;
✓ La dimension « financement des projets » en étant surtout un levier du financement permettant aux porteurs de projets d'acquiescer les équipements nécessaires à leurs projets.

Dans ce cadre, le Centre Régional d'Investissement de la Région de l'Oriental a été sollicité par les partenaires pour amorcer la mise en œuvre des dispositifs de ce fonds.

Règlement de l'Appel à Manifestation d'intérêt
Le règlement de l'Appel à Manifestation d'intérêt peut être :
✓ Retiré du Bureau d'ordre du Centre Régional d'Investissement de la Région de l'Oriental, sis au Boulevard Prince Héritier Moulay El Hassan, Oujda
✓ Téléchargé à partir du portail du Centre Régional d'Investissement de la Région de l'Oriental : www.orientalinvest.ma

Dépôt des dossiers
Le dépôt des dossiers de candidature doit être effectué au Centre Régional d'Investissement de la Région de l'Oriental, Boulevard Prince Héritier Moulay El Hassan, Oujda. La date limite du dépôt des dossiers de candidature est le **15 Janvier 2021.**

N° 11 227/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
D.A.A.F/S.A.F.P

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 17/2020/BP

Le Lundi 18 Janvier 2021 à 10:00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Président du conseil Provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant :

Travaux de revêtement en bicouche des pistes Al Kheirate et laouaouacha à la commune OULED GHANEM Province d'El Jadida

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives et financière/ service des affaires financières et du patrimoine, Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **25000,00 Dirhams (Vingt Cinq Mille Dirhams)**.
-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un Million Quatre Cent Soixante Huit Mille Quatre Cent Dix Dirhams (1 458 410,00 Dhs) TTC**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposés contre récépissé au bureau d'ordre sis au siège du Conseil provincial d'El Jadida.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis et ce, conformément à l'article n° 31 du décret précité.
Soit les envoyés par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :
*Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Secteur	Classe demandée	Qualifications demandées
B	4	B1 et B3 et B5

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 11 228/PA

TELE PLUS
Société A Responsabilité Limitée d'Associée unique au capital de 100.000,00 Dirhams
Siège Social : 27, Boulevard Bir Anzarane, Palmier - Casablanca
R.C. Casa N° 448.791 - I.F.N° 39397576 - ICE n° 002358409000062
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DANS LA MEME VILLE

I/ Aux termes des Décisions de l'Associée Unique du 07 Octobre 2020, il a été décidé et constaté ce qui suit :
1- Le transfert du siège social dans la même ville : De : Casablanca - Immeuble Angle Boulevard D'Anfa et Rue Jean Jaurès, 10ème étage
A : Casablanca - 27, Boulevard Bir Anzarane, Palmier
2- La modification de l'article 5 des Statuts et l'adoption, en conséquence, des Statuts mis à jour.
II/ Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 21 décembre 2020 sous le numéro 758300 POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 11 230/PA

ZINASSUR OCEAN SARL

Démision d'un Cogérant Le procès verbal de l'AGE en date du 02/12/2020 de la société « ZINASSUR OCEAN SARL » sise à Casablanca, 51-53 BD MOUAD BNOU JABAL BERNOUSSI a décidé ce qui suit :

- La démission de Mr LOTFI IBN ATTYA ANDALOUSSI, de ses fonctions de Cogérant.
- La société « ZINASSUR OCEAN SARL » est engagée pour tous les actes de disposition et d'administration par la signature unique de Madame SAMIH SAADIA, titulaire de la CIN N°BH500011.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 23/12/2020 sous le numéro 758684.

N° 11 231/PA

AMINE THERM SARL AU AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/11/2020, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : « AMINE THERM » SARL AU
Objet social : L'isolation thermique, peinture et étanchéité industrielles (tuyauterie, chaudière, réservoirs) spécialement dans les domaines pétroliers, production d'énergie et agro-alimentaires ; Entreprises frigorifiques ;
Siège social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3ème ETAGE N°6 CASABLANCA
Durée : 99 ans
Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams
Année sociale : l'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12

Gérance : Mr OULFAN-DAK ABDESSALAM, titulaire de la CIN N°BH322643
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous le n°484011 du registre de commerce.

N° 11 232/PA

LAVAL PNEU CONSTITUTION SARL
I- Au terme d'un acte S.S.P en date du 24/11/2020 il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
-Dénomination : LAVAL PNEU SARL
-Objet Social : ENTRETIEN ET REPARATION DES PNEUS - IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMÉDIAIRE EFFECTUANT) .NEGOCIANT .
- Siège social : BD AL MAGHREB AL ARABI IMM ZBAIRI 2EME ETAGE BP 98 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA.
- Capital social : Le capital social est fixé à la somme de (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à chacun des associés en proportion de leurs apports à savoir :
- Mr. EDDOUMIANI ABDELILAH: 500 PARTS
- Mr. EDDOUMIANI SMAIL: 500 PARTS
- En totalité : 1000 PARTS
- Durée : 99 ans.
-GERANCE : est confiée à : Mr. EDDOUMIANI ABDELILAH & Mr. EDDOUMIANI SMAIL, cogérants associés pour une durée illimitée, Ils auront la signature sociale conjointe .
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammaia le 22/12/2020 sous le N°1749.
III- Ladite société est immatriculée au RC au tribunal de première instance Mohammaia le 22/12/2020 sous le numéro 26755.

N° 11 233/PA

FLOXE SARL AU CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/11/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes: Dénomination : « FLOXE » SARL D'ASSOCIE UNIQUE
Objet social : Négoce de métaux ferreux et non ferreux; Recyclage de déchets métalliques; Collecte, tri et préparation, en vue de leur recyclage de métaux ferreux et non ferreux; Traitement des déchets métalliques : Aluminium, câbles, cuivres, rail de chemins de fer, engins et machine en fin de vie, chutes neuves d'usines aluminium, inox, laiton, cuivre, plomb, zinc...; L'importation, l'exportation, le commerce en gros ou en demi gros de tout matériels, produits et articles de toutes nature et de toute provenance; Le négoce en général; Travaux divers et négoce; Tous les travaux d'impression et de publicité.
Siège social : 197 BD LA RESISTANCE ETAGE N°6

CASABLANCA
Durée : 99 ans
Capital social : Cent mille (100 000,00) dirhams
Année sociale : l'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12
Gérance : Mr KANDIL AHMED, titulaire de la C.L.N N°BH405786
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous le n°484015 du registre de commerce.

N° 11 234/PA

*** CLOUD CONSULTING GROUP ***
Société à Responsabilité Limitée d'Associé Unique
Au capital de 10 000,00 dirhams
Siège Social : 59 Bd Zerktoni 3ème étage N° 8 - Casablanca
DISSOLUTION ANTICIPEE

• Suivant Procès Verbal de la Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 novembre 2020, il a été décidé ce qui suit :
- Décision de la dissolution anticipée de la société ;
- Désignation de M. Omar BENNI en qualité de liquidateur ;
- Désignation du siège de la liquidation à Casablanca, Résidence Raoud Azhar, Immeuble 4, Appt. 461, comme lieu de liquidation.
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 22 décembre 2020, sous le numéro 758508.

N° 11 235/PA

COS-MED CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03-12-2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : COS-MED
Siège social : 5 BD ABDEL-LAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETG 5 N° 5 Casablanca
Objet : TRANSPORT DU PERSONNEL - IMPORT / EXPORT-NEGOCE
Capital : 100.000,00 DHS (Cent mille dirhams) divisé en 1000 parts de 100 dirhams chacune intégralement libérées, numérotées de 1 à 1000 et réparties comme suit entre les associés.
- Mr EL BAKI IMAD : 1000 Parts
- Soit au total : 1.000 Parts
- Durée : 99 ans
- Gérance : La société est gérée par MR EL BAKI IMAD
Signature : La société sera engagée pour tous les actes la concernant par la signature unique de EL BAKI IMAD
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 24-12-2020 sous le n° 758745.

N° 11 236/PA

TLCC SARL
I- Au terme d'un acte S.S.P il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
-Dénomination : TLCC SARL
-Objet Social : TRANS-

PORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI
-Siège social : LT VIA-DICCI RES RANIA IMM FIER ETG APPRT N° 2 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA
-Capital social : Le capital social est fixé à la somme de (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :
- Mr. HAMZA EL HEDOUIR : 50.000,00 dhs
- Mr. YOUNESSE AZ-EDDINE : 50.000,00 dhs
-Durée : 99 ans.
-GERANCE : Est confiée aux Cogérants Mr. HAMZA EL HEDOUIR et Mr. YOUNESSE AZ-EDDINE pour une durée illimitée à compter du jour de l'immatriculation de la société au registre de commerce et auront seuls la signature sociale en vers les tiers.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammaia Le 22/12/2020 sous le N°1747.
Registre de commerce le 22/12/2020 sous le N° 26751.

N° 11 237/PA

RAZANE DISTRIBUTION SARL AU
I- Au terme d'un acte S.S.P il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
-Dénomination : RAZANE DISTRIBUTION SARL AU
-Objet Social : TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI
-Siège social : LT VIA-DICCI RES RANIA IMM FIER ETG APPRT N° 2 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA
-Capital social : Le capital social est fixé à la somme de (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :
- Mr. AHMED BOUHDIDI : 100.000,00 dhs
-Durée : 99 ans.
-GERANCE : Est confiée au gérant Mr. AHMED BOUHDIDI pour une durée illimitée à compter du jour de l'immatriculation de la société au registre de commerce et aura seul la signature sociale en vers les tiers.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammaia Le 22/12/2020 sous le N°1745.
Registre de commerce le 22/12/2020 sous le N° 26747.

N° 11 238/PA

4AT TRANSPORT SARL
I- Au terme d'un acte S.S.P il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
-Dénomination : 4AT TRANSPORT SARL
-Objet Social : TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI
-Siège social : LT VIA-DICCI RES RANIA IMM FIER ETG APPRT N° 2 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA

-Capital social : Le capital social est fixé à la somme de (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :
- Mr. LAHSSINI EL HOUS-SAINE : 50.000,00 dhs
- Mr. HANYN REDOUANE : 50.000,00 dhs
-Durée : 99 ans.
-GERANCE : Est confiée aux Cogérants Mr. LAHSSINI EL HOUS-SAINE et Mr. HANYN REDOUANE pour une durée illimitée à compter du jour de l'immatriculation de la société au registre de commerce et auront seuls la signature sociale en vers les tiers.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammaia Le 22/12/2020 sous le N°1746.
Registre de commerce le 22/12/2020 sous le N° 26749.

N° 11 239/PA

Appel d'Offre
L'Union Propriétaire de la Résidence Hay Essalama Blvd Hassan II, annonce un

Appel d'Offre pour : Gardiennage. Jardinage. Ménage. Organisation du Parc Auto
• Nombre des appartements est 170. 17 immeubles. Nombre de gardien est 04 : 02 de jours et 02 de nuits. 01 jardinier. 05 femmes de ménage : dé-gagement des poubelles journaliers, nettoyage des immeubles trois fois par semaine dont un grand ménage chaque 15 jours.
Toutes les sociétés désirant participer à cet Appel d'Offre, doivent en situation régulière vis-vis des impôts et la CNSS (fournir dossier juridique) au président du Syndic à l'adresse Bvd HASSAN II Résidence Hay Essalama Imm. J 1 étage MOHAMMEDIA ou par email aboudouae2004@gmail.com. Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter Monsieur Ali JABRANE GSM 06 75 85 40 32.
Les dossiers doivent être parvenus au syndic avant le 05 janvier 2021

N° 11 240/PA

AVIS DE LOCATION

Appartement de 136 m² (3 chambres + salon+ cuisine+2 salles de bain)
SITUE A CASABLANCA 5 RUE LAROUSSE MOHAMED 3° ETAGE
TEL : 05 22 80 82 05

N° 11 241/PA

AVIS DE LOCATION

Appartement de 143 m² (3 chambres + salon+ cuisine+2 salles de bain)
SITUE A CASABLANCA 5 RUE LAROUSSE MOHAMED 4° ETAGE
TEL : 05 22 80 82 05

N° 11 242/PA

AVIS DE LOCATION

Appartement de 143 m² (3 chambres + salon+ cuisine+2 salles de bain)
SITUE A CASABLANCA 5 RUE LAROUSSE MOHAMED 2° ETAGE
TEL : 05 22 80 82 05

N° 11 243/PA

AVIS DE LOCATION

Appartement de 187 m² (3 chambres + salon+ cuisine+2 salles de bain)
SITUE A CASABLANCA 5 RUE LAROUSSE MOHAMED 1° ETAGE
TEL : 05 22 80 82 05

N° 11 244/PA

AVIS DE LOCATION

Appartement de 207 m² (3 chambres + salon+ cuisine+2 salles de bain)
SITUE A CASABLANCA 5 RUE LAROUSSE MOHAMED 1° ETAGE
TEL : 05 22 80 82 05

N° 11 245/PA

AVIS DE LOCATION

Appartement de 136 m² (3 chambres + salon+ cuisine+2 salles de bain)
SITUE A CASABLANCA 5 RUE LAROUSSE MOHAMED 2° ETAGE
TEL : 05 22 80 82 05

N° 11 246/PA

« EL AMARI & ROUISSI »
S.A.R.L.
SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPITAL
DE 10.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 56,
BOULEVARD MOULAY
YOUSSEF- ETAGE 3 N°
14- CASABLANCA
R.C. N° 421845
I.F.N. N° 33605593
CHANGEMENT
DE SIGNATURE
SOCIALE

L'Assemblée Générale extraordinaire de la société EL AMARI & ROUISSI, en date du 16 Novembre 2020 décide de modifier l'article 44 des statuts relatif à la signature sociale des gérants, qui devient séparée et non plus conjointe entre Monsieur Mohieddine EL AMARI, titulaire de la CIN n° C333653 et Madame Mariam ROUISSI, titulaire de la CIN n° BE734950. II - Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 22/12/2020, sous le numéro 758498.

POUR EXTRAIT ET MENTION
LE GERANT

N° 11 250/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des
Sports
Département
de la Culture
DIRECTION
REGIONALE
MARRAKECH - SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
ESSAOUIRA
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 01/2020

Le 25/01/2021 à 10
Heures, il sera procédé,
dans les bureaux de Ma-

dame la Directrice Provinciale du département de la Culture à Essaouira, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour RESTAURATION ET REHABILITATION DE DAR SULTANE DITE AL-MAHDOUMA A ESSAOUIRA. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à la Direction Provinciale de la Culture à Essaouira - sise à Quartier des Dunes - B.P. : 347 Essaouira. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma. Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 13.000.000,00 DHS (treize million dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre mentionné dans l'avis d'appel d'offres
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer les plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des Finances n° 20-14 du 4 sept 2014.

Il est prévu une visite des lieux le 14/01/2021 à 11 h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation architecturale.

N° 11 251/PA

Constitution
JULIA SERVICES SARL
AU

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : JULIA SERVICES SARL AU
Objet :

- Profession d'intermédiaire en matière de transfert de fonds
- Prestataire de services

Durée : 99 ans
Siège social : LOT 44 AV DES FAR QU ZINE EL ABIDINE - SAFI

Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 dirhams, il est divisé en 10.000 parts de 10,00 dhs chacune attribués comme suit : M. QARAFI MOHAMMED : 10.000 Parts
La gérance : Mme RATTAB LOUBNA

La signature : la société sera valablement engagée pour tous les actes et opérations administratifs la concernant par la simple signature de Mme RATTAB LOUBNA, à l'exception de toutes les opérations et les documents émanant et libellé par la Banque pour et par la société doivent être signés par l'associé unique : M. QARAFI MOHAMMED.

Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.

Le N° du registre du commerce : I1111 du 24/12/2020

N° 11 252/PA



FSBM

UNIVERSITE HASSAN II DE CASABLANCA
Faculté des Sciences Ben M'Sick

FACULTE DES SCIENCES BEN M'SICK
UNIVERSITE HASSAN II DE CASABLANCA

**Avis de Concours de Recrutement d'un
Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant
(Nombre de postes : 01)
Session du 13/01/2021**

L'université Hassan II De Casablanca, organise un concours (Session : 13/01/2021) pour le recrutement d'un Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant - 01 poste pour la Faculté des Sciences Ben M'Sick Casablanca dans la spécialité suivante :

Spécialités	Nombre de postes
Informatique	01

Sont autorisés à participer à ce concours, les candidats titulaires d'un doctorat ou doctorat d'état ou tout diplôme reconnu équivalent dans les spécialités demandées.

La candidature à ce concours s'effectue exclusivement en ligne jusqu'au **dimanche 10 janvier 2021** à minuit, à travers la plateforme électronique <https://econcours.univh2c.ma/>.

Le concours comporte les épreuves suivantes :

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats (Coefficient 1),
- Un exposé- Discussion avec le jury (Coefficient 1).

Les candidats retenus pour passer l'entretien oral seront contactés par l'administration pour déposer un dossier papier conforme au dossier électronique contenant les pièces suivantes:

- 1- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences ben M'Sik Casablanca ;
- 2- Une autorisation administrative pour participer au concours pour les fonctionnaires ;
- 3- Deux (02) copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale ;
- 4- Deux (02) extraits récents d'acte de naissance ;
- 5- Cinq (05) exemplaires du Curriculum Vitae (CV) ;
- 6- Cinq (05) exemplaires des diplômes certifiés conformes aux originaux ;
- 7- Cinq (05) copies de l'arrêté d'équivalence scientifique délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres accompagné par l'arrêté d'équivalence administrative délivré par le Ministre chargé de la Modernisation des Secteurs Publics pour les candidats qui ont obtenu un doctorat étranger ;
- 8- Cinq (05) exemplaires de la Thèse de Doctorat;
- 9- Cinq (05) exemplaires des travaux de recherche, personnels ou en collaboration (Articles, monographies, ouvrages, etc.);
- 10- Deux (02) enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat ;
- 11- Envoi des informations suivantes : Nom et Prénom, Date et lieu de naissance, Titre et date de la thèse et les membres de jury de la thèse et des collaborateurs aux travaux de recherche; sous forme d'un fichier Excel (.xlsx), à l'adresse électronique suivante : fsbmconcours20@gmail.com.

NB :

- **Tout dossier incomplet sera rejeté. Seules les candidatures déposées sur la plateforme citée plus haut seront acceptées.**
- **La légalisation des pièces susmentionnées doit être datée d'avant le 11/01/2021.**

Boulevard Cdt Driss El Harri B.P 7955, Casablanca Maroc
Tél. : +212 5 22 70 65 75 // +212 6 61 44 24 27 Fax. : +212 5 22 70 46 75
e-mail : fsbm.contact@univh2c.ma site : www.fsb.univh2c.ma

N° 11 248/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Conseil provincial de Settat

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 9/BP/2020

Le 21/1/2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil provincial de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'élargissement et de renforcement de la RP 3612 du pk 39+000 au pk 39+650- Province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Division d'Equipeement du Conseil provincial de Settat sis au quartier administratif sus-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **30.000,00 dh (trente Mille Dirhams)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **1.600.800,00 dh TTC (Un Million Six Cent Mille Huit Cent dirhams TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Division d'Equipeement du Conseil Provincial de Settat indiqué sus-dessus;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée.

Les entreprises doivent appartenir aux qualifications et à l'une des classes suivantes :

Secteur	Qualification exigée	Classe
B	B6	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 11 249/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

**DIRECTION REGIONALE DE CAISSE POUR LE FINANCEMENT
L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA ROUTIER
LOGISTIQUE ET DE L'EAU**
DE CASABLANCA-SETTAT

**DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE MOHAMMEDIA**

**AVIS RECTIFICATIF
CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°06/CFR/2020**

Le Directeur Provincial de l'Equipeement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Mohammaa porte à la connaissance du public que l'AOO N° 06/CFR/2020 du 14/01/2021 à 10H, concernant : **Travaux de reconstruction de l'ouvrage d'art sur Oued El Maleh au PK7+930 de la RP3303. Préfecture de Mohammaa** est rectifié au niveau du :

- **CPS** : des modifications ont été apportées au niveau de l'Article n° 11 et Article n° 49 (prix 101)
- **Règlement de la Consultation** : des modifications ont été apportées au niveau de l'article 3

Le reste est inchangé

N° 11 247/PA

Qui craint la théorie monétaire moderne ?



Comme le savent tous ceux qui travaillent dans le contrôle législatif des banquiers centraux, ces derniers n'aiment pas voir leur autorité remise en question, défendant d'abord et avant tout leur mystique, cette aura qui accompagne leurs déclarations, dans un élégant mélange de banalités et de contre-vérités, sur fond de puissance et de langage savant.

C'est pourquoi il est si amusant de tourmenter les banquiers centraux. C'est bien connu, John Maynard Keynes s'est plu à contredire Montagu Norman, gouverneur de la Banque d'Angleterre (BOE), de 1920 à 1940. Wright Patman and Henry Reuss, membres du Congrès et présidents de la Commission bancaire de la Chambre dans les années 1970, en ont fait de même avec le président de la Réserve fédérale Arthur Burns. Je sais combien Reuss a apprécié l'exercice, puisque j'y ai moi-même assisté à l'époque.

De nos jours, ce sont les voix de la théorie monétaire moderne (TMM) qui viennent perturber le sommeil non seulement des banquiers centraux actuels, mais également de ceux qui n'exercent plus. Ils déambulent dans les couloirs comme Lady Macbeth s'exclamant «Vat-en maudite tache!».

C'est ce qu'illustrent récemment Raghuram G. Rajan, ancien gouverneur de la Banque de réserve de l'Inde, et Mervyn King, ancien gouverneur de la BOE. Dans leurs articles dernièrement publiés, chacun allie arrogance et condescendance (à un degré à peu près égal) dans une déclaration de vérités largement rebattues, avec lesquelles il est pour l'essentiel difficile de s'inscrire en désaccord.

Or, Rajan et King s'attaquent à la TMM de manière exclusivement abstraite. Aucun des deux ne cite la moindre

source, ni le moindre nom associé à la TMM.

King commence ainsi par écrire : «Si vous ne parvenez pas à expliquer quelque chose, tentez l'acronyme. Dans le domaine de l'économie, le dernier en date n'est autre que TMM – théorie monétaire moderne, ou plutôt 'magic money tree'». King mentionne-t-il le fait que des ouvrages entiers expliquent la TMM, notamment *The Deficit Myth*, actuel bestseller écrit par l'éminente professeur d'économie Stephanie Kelton? Non, il ne le mentionne pas. De son côté, Rajan oublie lui aussi d'évoquer les ouvrages de Pavlina R. Tcherneva du Bard College, ou de L. Randall Wray du Levy Institute, pour ne citer que trois représentants majeurs de l'école de la TMM.

Le fait peu commode que deux des principaux défenseurs de la TMM soient des femmes n'aura peut-être pas échappé à votre attention. Compte tenu notamment des antécédents de l'économie moderne dominante à l'égard de ses praticiens femmes, il serait trop gêné d'expliquer l'oubli de ces noms par un simple manque de galanterie. Non, King et Rajan savent sans doute pertinemment qui sont Kelton et Tcherneva. Toutes deux sont pour eux des adversaires percutantes et éloquentes, qui présentent précisément le type de profil que les banquiers centraux ont tendance à redouter.

King et Rajan décrivent la TMM comme un argument autour du faible coût de la «planche à billets». Dans la description de King, l'idée réside en ce que l'argent imprimé par une banque centrale serait «donné au public... pour permettre à la population de dépenser plus, le tout faisant augmenter la production et l'emploi». Il affirme ensuite que cette approche a déjà été tentée,

«que ce soit par les empereurs romains, Henri IV, la République de Weimar ou les actuels Zimbabwe et Venezuela» – pas tout à fait des réussites en effet.

Seulement voilà, ceux qui ont la mémoire suffisamment longue se rappellent sans doute le printemps chaotique de 2020, lorsque face à la crise de Covid-19, les Etats-Unis ont déboursé 2.200 milliards \$ d'argent frais pour permettre à la population de dépenser plus, pour le bien de la production et de l'emploi. Les Etats-Unis n'ont certes pas vécu une formidable année 2020, mais ils n'ont pas non plus connu d'inflation galopante. Ils ne sont pas devenus le Zimbabwe, le Venezuela ou la République de Weimar. King l'a-t-il remarqué? Rajan lui au moins ne va pas jusqu'à formuler une comparaison avec le Zimbabwe.

King et Rajan déplorent que la TMM n'ait rien d'une nouveauté, ce qui démontre clairement leur manque de connaissance à ce sujet. Car les partisans de la TMM ne la décrivent pas comme nouvelle. Contrairement aux détracteurs de cette théorie, ils savent que «moderne» et «nouveau» ne sont pas précisément des synonymes. Le terme «moderne» est conféré à la TMM dans son sens employé par Keynes en 1930 dans «Un traité sur la monnaie», ouvrage dans lequel il décrit la prérogative de l'Etat consistant à définir ce qu'est la monnaie pour ceux qui sont soumis à ses règles : «Ce droit est revendiqué par tous les Etats modernes, comme il l'est depuis quatre mille ans au moins». Il est un peu triste – voire choquant – que King, l'un des mes contemporains au King's College de Cambridge, ait si aisément oublié Keynes.

Mais alors, qu'est-ce que la TMM? Contrairement à ce que font valoir

King et Rajan, elle n'est pas un slogan politique. Elle constitue davantage un corpus théorique dans la tradition monétaire de Keynes, qui réunit d'éminents penseurs tels que les économistes américains Hyman Minsky et Wynne Godley, du trésor britannique et de l'Université de Cambridge. La TMM décrit la manière dont travaillent les banques centrales et gouvernements «modernes», ainsi que la façon dont les modifications dans leurs bilans se reflètent dans celles des bilans du public, une sorte d'application de la comptabilité en partie double à la pensée économique. Ainsi, comme l'écrit Kelton en des termes très clairs, le déficit de l'Etat correspond à l'excédent du secteur privé, et inversement.

La TMM partage la vision de Keynes selon laquelle un objectif juste de la politique économique, dans un pays souverain et développé, consiste à atteindre le plein emploi, sur la base d'une garantie d'emplois pour tous ceux qui en ont besoin. C'est l'objectif que j'ai contribué à inscrire dans le droit américain à travers la loi Humphrey-Hawkins Full Employment and Balanced Growth Act de 1978, en parallèle d'une croissance équilibrée ainsi que d'une raisonnable stabilité des prix. Avec des réussites concrètes ici et là, cet objectif politique, connu comme le «double mandat», constitue depuis la législation des Etats-Unis.

En somme, en tant qu'illustration de mesures économiques judicieuses rendues populaires, accessibles et démocratiques, la TMM représente ce que les banquiers centraux ont toujours redouté, ce qui n'a rien d'étonnant.

Par James K. Galbraith
Ancien directeur exécutif du Joint Economic Committee et professeur à l'Université du Texas à Austin

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

PIQUE	ÂNE SAVANT	GAMME BOUCLIER	DURE DANS LE MILIEU	SCANDALISÉ	ENLÈVE	FILOU	AU REVOIR	CONTRE-ATTAQUE
					PRINCE ARABE			
					INFIRME		FORME D'AVOIR VOYELLES	
ÉBRANLÉES								
ESQUIMAUX					EXCLUSIVITÉ			
PARTIE DU NÉANT		VOYANT ÉCLAIRE	PASSÉ AU PRÉSENT EN TROP					ÉVINCER
					EN GROUPE AVIDE		LETTRES DE NEVSKI	
LINCEUL				ROCHER GITAN			EN VITESSE AVIVE	
GARAGE	EN VILLE ARRÊT		CHANSON À MESSAGE			BIEN MODESTE NAZI		
		RÊVEUR						LISIÈRE
TERME INVERSÉ ARTICLE			GRAND CHEF EN ENTIER					
		À LA MODE		LETTRES DE HANOÏ	EN AUTO	EN LIBERTÉ		FIN DE VERBE
FABRIQUÉE CUBE								
	UN ALLEMAND				GRÈVE			

Solution mots flechés d'hier

MÉMENTO	V	SOUÇON	LETTRES D'OSLO	E	GROUPE NOMBREUX PRONOM	JUGE	A	ACTIVE	DIVAN	PARADIS	DARON
RENÉGAT	A	P	O	S	T	A	T	PIÈCE DE LA CHARRIE	S	E	P
NUIT	D	E	S	S	E	R	T	HYMNE	O	D	E
	F	E	U	L	A	R	A	RATURER PARTIE DU CORPS	B	I	F
									F	F	E
GROGNA	M	GAZ RARE	DIAPHRAGME	I	R	I	S	GRISON LETTRES DE JEAN	A	N	E
DISPEN- SÉE	E	X	E	M	P	T	E	E	SYMBÔLE DE BAS EN HAUT	P	R
DÉMON- STRATIF	C	E	C	O	L	È	R	E	PAMPHLET DE L'INTESTIN	P	A
									DEUXIÈME VERTÈBRE CERVICALE	X	A
FÉDÉRER	U	N	I	F	I	E	R	E	LA DAME DU PREMIER COURT	E	V
ÉTHIQUE	M	O	R	A	L	A	C	A	EN ACCÈS EN SCÈNE	VOIE ÉCHASSIÈRE	A
BALAI	N	E	C	E	S	S	A	I	INDISPENSABLE RÉCLUSA	R	E
A	N	T	O	C	N	B	R		ROMAINS FAUX BITOU PRONOM	NOTA BENE POSSESSIF	E
VACCINÉ	I	M	M	U	N	T	A	I	CACHER	T	A
SAVANT MUSUL- MAN	A	L	E	M	V	A	L	S	PROJET-ÉS	S	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthib
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétaire
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

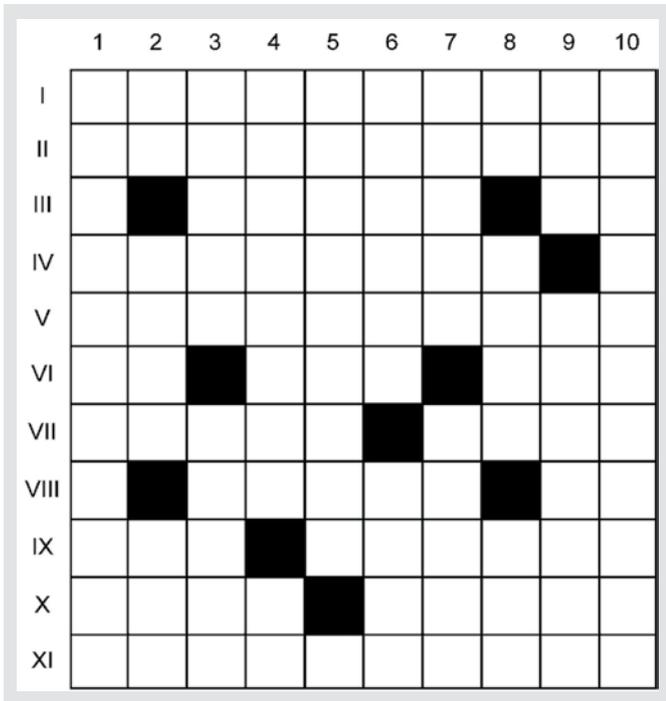
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés



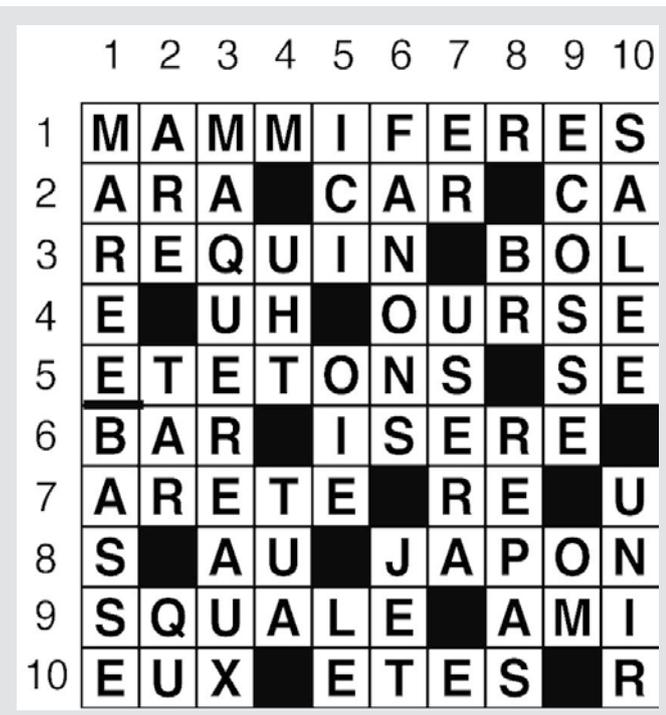
HORIZONTALEMENT.

- I. Oh, les belles découvertes !
- II. Boudins blancs.
- III. Donnât de la voix. - Tête d'épingle.
- IV. Passages à vide.
- V. Révérencieuse.
- VI. Voyelles. - Peine ferme. - Croix-Rouge ou Croix verte.
- VII. Enregistrer. - Tireur d'élite et golden boy.
- VIII. Mauvaise série en montagne. - Explication en plein ciel.
- IX. Faiseuse d'anges. - Chien d'arrêt.
- X. Un parmi douze (inv.). - Vieux non. XI. Qui ne manque pas de crédit.

VERTICALEMENT.

- 1. On s'y pose faute de mieux.
- 2. Petit tour. - Maestria. - Soutien de voûte.
- 3. Une statuette à redresser. - Un prénom qui swing.
- 4. Suites de coups. - Personnel.
- 5. Elles nous en font voir de toutes les couleurs.
- 6. Biffée. - Restitue.
- 7. Demander justice. - Prise à la gorge.
- 8. Possède. - Toutes directions. - Ça boume !
- 9. Où est passé la gauche ? - Font le mur.
- 10. Celle-là, elle est sortie de la boîte à malices.

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	3	2	6		7		9	
		9						
1		4	3		9		7	
		8	4			9		1
4	9		5		2		6	3
3		5			1	7		
	4		7		3	5		8
						4		
	8		1		4	6	3	

Moyen

	4		5	2				
	7	5				2		1
	6			4	7			
				2	6			8
	2	6				9	7	
3			5	7				
		2	8				6	
6	4					5	9	
			2	6			8	

Difficile

6		1		7				9
			1					
7	8				9	5		4
	1					6		
	2			3			5	
		4					3	
2		6	9				4	7
					6			
8			4		1		6	

Expert

	4		7					
			9		6	1		
	1	2						9
	7		4			8	9	
4								3
	8	9			2		4	
1						9	3	
		7	5		1			
			8				7	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

4	3	2	6	1	8	5	9	7
7	5	6	2	9	4	1	3	8
9	8	1	3	7	5	4	2	6
3	9	4	5	8	7	2	6	1
2	7	5	4	6	1	9	8	3
6	1	8	9	2	3	7	5	4
5	6	3	7	4	2	8	1	9
8	2	7	1	3	9	6	4	5
1	4	9	8	5	6	3	7	2

Moyen

4	8	7	2	1	9	3	5	6
6	3	1	8	7	5	2	4	9
9	5	2	3	4	6	1	7	8
3	4	6	1	2	7	8	9	5
7	9	5	6	8	3	4	1	2
1	2	8	5	9	4	7	6	3
5	6	4	7	3	2	9	8	1
8	7	3	9	5	1	6	2	4
2	1	9	4	6	8	5	3	7

Difficile

5	7	2	6	3	1	8	4	9
4	3	1	8	9	7	6	5	2
6	8	9	4	2	5	7	3	1
3	1	5	2	6	9	4	8	7
8	2	4	1	7	3	5	9	6
7	9	6	5	8	4	1	2	3
2	6	7	9	4	8	3	1	5
1	4	3	7	5	2	9	6	8
9	5	8	3	1	6	2	7	4

Expert

8	9	4	5	6	3	7	1	2
3	7	5	2	1	8	6	4	9
6	2	1	9	4	7	8	5	3
9	8	3	7	5	2	1	6	4
1	5	6	8	9	4	2	3	7
2	4	7	6	3	1	5	9	8
5	6	8	4	7	9	3	2	1
4	3	2	1	8	6	9	7	5
7	1	9	3	2	5	4	8	6

Sport

PSG : Après la révolution, la reconstruction Pochettino ?



Un mois pour rebâtir avant Barcelone: pressenti pour succéder à Thomas Tuchel, l'entraîneur argentin Mauricio Pochettino va devoir reconstruire en urgence en vue des huitièmes de Ligue des champions en février-mars, où Paris défiera le Barça de son compatriote Lionel Messi.

Technicien-bâisseur à Tottenham, un club qu'il a mené en quatre ans et demi vers les sommets d'une première finale de Ligue des champions en 2019, "Poche" (48 ans) s'attelle peut-être au chantier le plus ardu de sa carrière d'entraîneur: jeter les fondations d'un PSG à nouveau victorieux en vue de la double confrontation contre le FC Barcelone (16 février-10 mars).

Préserver l'Espanyol Barcelone (2009-2012) de la relégation était méritoire, faire de Southampton (2013-2014) une solide équipe de Premier League était flatteur, construire sur la durée à Tottenham (2014-2019) reste son grand-œuvre...

Mais cette fois, Pochettino aura contre lui le temps, qui presse déjà, et les ambitions du directeur sportif Leonardo et des exigeants propriétaires qatariens, qui ne rêvent que d'un sacre en Ligue des champions. Et même s'il sera adoubi des supporters pour avoir joué au PSG (2001-

2003), le fait qu'il n'ait jamais remporté le moindre trophée comme entraîneur joue contre lui.

A Paris, en attendant sa prise de fonction et un déplacement à Saint-Etienne le 6 janvier en L1, l'Argentin sait déjà qu'il devra gérer les egos de superstars planétaires comme Neymar ou Kylian Mbappé.

"On pourrait penser que certains entraîneurs trouvent cela difficile, qu'il faut être courageux pour prendre en main un tel effectif ? Moi, je pense tout le contraire", déclarait-il en 2018 à Madrid lors d'une conférence de presse où avait été évoqué à son égard l'intérêt potentiel du Real et de ses stars.

Thomas Tuchel avait pour lui sa relation très affective avec les grands noms du vestiaire, au point que Kylian Mbappé l'a remercié publiquement hier soir, devenant le premier Parisien à officialiser le départ de l'Allemand: "C'est malheureusement la loi du football mais personne n'oubliera votre passage ici. Vous avez écrit une belle ligne de l'histoire du club et je vous dis merci", a écrit sur Instagram le champion du monde.

Mais des vedettes, "Poche" en a fait éclore à Tottenham, entre Harry Kane et Son Heung-

min, et cet entraîneur affectueux, charismatique et parfois sévère se voit avant tout comme un "leader".

Et sa cote est élevée en Europe: les rumeurs l'ont envoyé dans plusieurs grands clubs ces derniers mois (Real Madrid, FC Barcelone, Bayern Munich, Manchester United...).

Pour ce technicien adepte du beau jeu et du pressing intense, disciple de Marcelo Bielsa qui l'a entraîné à l'Espanyol (1998) et en sélection argentine, redynamiser le style du PSG sera un beau défi: sous Tuchel, le fond de jeu s'était délité ces derniers mois, reposant majoritairement sur les fulgurances de "Ney" et Mbappé.

C'est ce qui a valu au PSG de ne sortir qu'in extremis de sa poule en C1. Et c'est ce qui vaut à Paris de n'être que troisième à la trêve derrière le duo Lyon-Lille en Ligue 1.

Il faudra aussi soigner le mental parfois friable des Parisiens, habitués aux effondrements européens ces dernières années.

Mais Pochettino, fils d'agriculteurs originaire de Murphy, près de Rosario (nord de l'Argentine), est un bourreau de travail connu pour soigner tous les détails et vouloir tout contrôler, ce qui lui a valu à ses débuts d'entraîneur le surnom de

"shérif".

Dans l'effectif parisien, il aura l'avantage de pouvoir compter sur plusieurs de ses compatriotes comme Mauro Icardi, Angel Di Maria ou Leandro Paredes. Et son passé de joueur du PSG, outre la maîtrise du français, peut lui servir dans sa relation avec les "ultras" du club, là où Tuchel a toujours semblé trop distant.

Arriver juste avant le mercato d'hiver (2 janvier-1er février) lui permettra peut-être aussi d'avoir des recrues pour imprimer sa patte. Le quotidien Le Parisien évoquait déjà vendredi matin un possible intérêt pour le milieu offensif danois Christian Eriksen (Inter Milan), qu'il a coraqué à Tottenham.

Cela suffira-t-il pour dompter le Barça dans moins de deux mois ? Certes, le club catalan est englué dans une profonde crise, avec un jeu poussif. Mais Messi reste Messi, "le meilleur du monde tant qu'il le souhaitera" selon Pochettino.

Argentin comme lui, possédant toujours une maison à Barcelone, "Poche" connaît parfaitement le sextuple Ballon d'Or. Pourrait-il être, pourquois pas, un argument de poids pour attirer "La Pulga" à Paris lorsque son contrat prendra fin en juin prochain ?

La FIFA place sous tutelle la Fédération ivoirienne de foot



La Fédération internationale de football association (Fifa) a annoncé vendredi le placement sous tutelle de la Fédération ivoirienne de football (FIF), plongeée dans une crise de succession, qui sera gérée par un "comité de normalisation".

"Le bureau du conseil de la Fifa a décidé de nommer un comité de normalisation pour la fédération ivoirienne de football", dont les membres seront "désignés par la Fifa et la Confédération africaine de football" (CAF), indique l'instance sportive internationale dans un communiqué.

"Ce comité de normalisation gèrera les affaires courantes de la fédération ivoirienne (et) révisera partiellement les statuts et le code électoral de la FIF afin de garantir leur conformité", selon le communiqué.

"Cette situation résulte du fait que les instances dirigeantes du football ivoirien ne sont pas parvenues à organiser une procédure électorale conforme aux exigences statutaires et réglementaires applicables à toutes les associations membres de la Fifa", explique la Fifa.

Le comité de normalisation agira en qualité de "commission électorale pour l'organisation de l'élection d'un nouveau Comité exécutif de la FIF", poursuit la Fifa.

La FIF, plongée depuis six mois dans une querelle de succession pour le poste de président que brigue Didier Drogba, avait annoncé lundi soir saisir le Tribunal arbitral du sport (TAS) contre une décision de la Fifa de bloquer le processus d'élection.

Après le rejet de la candidature de l'ancienne star Didier Drogba, la Fifa avait blo-

qué le processus en août, puis avait auditionné l'ensemble des acteurs en septembre.

"La fédération internationale nous impose un comité de normalisation. Ça n'a pas de sens. C'est un complot contre le football ivoirien. Nous, les acteurs du football ivoirien, nous ne comprenons rien dans cette décision qui a pour seul but de tuer notre football", a réagi auprès de l'AFP l'ancien international ivoirien Oumar Ben Salah.

Malgré son immense popularité en Côte d'Ivoire, le soutien de nombreux anciens partenaires comme Eugène Diomandé, les frères Yaya et Kolo Touré ainsi que de plusieurs personnalités, Didier Drogba, l'ex-attaquant de Marseille et Chelsea, qui a aussi longtemps porté la sélection ivoirienne sur ses épaules, avait vu sa candidature invalidée.

Le président sortant de la FIF, Augustin Sidy Diallo, qui ne se représentait pas après deux mandats et assurait depuis août les affaires courantes, est décédé le 21 novembre de maladie.

Raja-SCCM à l'affiche de la 5^{ème} manche de la Botola

Virée à haut risque pour le WAC à Fès

Deux matches vendredi, trois samedi et autant dimanche, telle est la répartition temporelle comptant pour la cinquième journée de la Botola Pro D1 d'invité.

Après les confrontations MAT-CAYB et FUS-DHJ, le championnat se poursuivra ce samedi par trois belles affiches qui verront les promus défier les grosses cylindrées de la métropole. Ainsi, le Raja, co-leader avec l'IRT, n'aura pas la tâche facile en accueillant le SCCM dans un match, faut le reconnaître, chargé de susceptibilité. Pour le public des Verts, c'est le match à ne pas perdre, tout comme pour le président du SCCM, Hicham

Aït Menna, qui se fera grand plaisir si ses poulains parviendraient à surclasser les champions du Maroc.

Un choc qui aura lieu dans un contexte bien particulier le Raja, privé des services d'Abdelilah Hafidi pour trois semaines, reste sur une victoire ramenée de Berkane, tandis que le Chabab a vu son élan stoppé par un surprenant RCOZ. Sur le papier, la balance penche du côté des Casablancais mais la réalité du terrain peut s'avérer tout autre.

Au stade Hassan II de Fès, le WAC sera attendu de pied ferme par le MAS, bien parti en ce début de saison dans sa collecte de points. La formation fassie qui produit un football correct aura cette fois-ci à jouer un adversaire qui ne convainc pas du tout en dépit de ses trois victoires jusqu'ici. Des Rouges en deçà du niveau escompté par leurs supporters qui nourrissent des inquiétudes légitimes et qui attendent toujours de voir ce dont est capable ce Wydad, version Benzarti 3. En tout cas, avec la vieille garde, secouer le cocotier paraît peu probable. Reste à voir si le coach tunisien va concocter une autre sauce en vue de rectifier le tir et apaiser les tensions qui devraient sans aucun doute aller crescendo au cas où une déroute ponctuerait la virée des Rouge et Blanc du côté de Fès.

Le troisième match programmé samedi opposera au Complexe OCP à Khouribga le RCOZ à l'ASFAR, deux protagonistes qui peinent à trouver la bonne cadence. L'équipe d'Oued Zem, sans aucune victoire jusqu'ici, est sommée de chasser le signe indien, tandis que l'ASFAR, avec seulement 4 unités au compteur, est tenue de soigner son classement sous la conduite d'Abderrahim Taleb

récemment rassuré par les dirigeants du club qui ont indiqué qu'il restera au poste et que l'arrivée de l'Espagnol Juan Carlos Garrido n'est qu'une rumeur.

Quant aux rencontres dominicales, le match au sommet sera le derby de l'Oriental entre le MCO et le RSB. Les Oujidis, qui traversent une mauvaise passe, n'auront pas la tâche facile devant des Berkanis qui ont su gérer mercredi dernier leurs efforts à Nouakchott (Coupe de la Confédération) en vue d'être fin prêts lors de ce choc. Le MCO, bon dernier et qui aspire à se séparer de son entraîneur Abdeslam Ouaddou sans pour autant soulager sa trésorerie d'un peu moins de 10 millions de dirhams comme indemnité de licenciement, doit absolument remonter la pente avant que la situation ne se complique pour de bon.

Dans la même enseigne que le Sindibad de l'Oriental, l'on peut loger la formation du HUSA qui, en 4 journées, n'a pu marquer le moindre but, par contre, elle continue au fil des manches à cumuler les cartons rouges. En recevant l'OCS, une équipe joueuse, l'occasion se prête pour les Gadiris de relancer leur machine coincée et de se rapprocher du ventre mou du classement.

Enfin, la Renaissance de Zemama qui a pu remporter son premier match de la saison, qui plus est en déplacement aux dépens du MCO, croisera la fer avec un IRT qui voyage bien, en attestent ses deux victoires à Rabat et à Agadir. D'autant plus qu'il n'est pas prêt du tout à lâcher du lest alors que le match se jouera sur un terrain neutre, le stade Bachir à Mohammedia.

Mohamed Bouarab



Divers

Coupe du Trône

Ci-dessous le programme des matches des seizièmes de finale de la Coupe du Trône, édition 2019-2020, qui s'étaleront du mardi 29 décembre jusqu'à dimanche 3 janvier.

A noter que toutes les rencontres se joueront au finish pour dégager les équipes qualifiées au tour des huitièmes de finale.

Mardi 29 décembre

14h30 : ASS-CAK au stade Boubker Amer à Salé

19h30 : DHJ-CISM au stade El Abdi à El Jadida

Mercredi 30 décembre

14h30 : DHKH-MAS au stade municipal à Khénifra

14h30 : USK-IZK au stade municipal à Machraa Belaksiri

14h30 : WASK-OCY au stade municipal à Kelaa Sraghna

17h00 : OCK-WAC au complexe OCP à Khouribga

19h30 : MAT-FUS (Terrain non encore déterminé)

Vendredi 1er janvier

15h00 : KACM-CMD au Grand stade de Marrakech

17h00 : RSB-CAYB au stade municipal de Berkane

19h30 : RCA-WAF au Complexe Mohammed V de Casablanca

Samedi 2 janvier

14h30 : SCCM-RB au stade Bachir à Mohammedia

17h00 : IRT-MCO au Grand stade de Tanger

19h30 : OCS-RCOZ au stade Massira à Safi

Dimanche 3 janvier

14h30 : RBM-RCZ au stade d'honneur à Béni Mellal

17h00 : HUSA-CJBG au Grand stade d'Agadir

19h30 : ASFAR-UTS au Complexe Moulay Abdellah de Rabat

Botola D2

Voici le programme avec arbitres de la 5^{ème} journée de la Botola Pro D2 "Invité" de football, qui se déroulera de vendredi à dimanche

Samedi à 15h00

JSS-TAS au terrain Errazi à Berrechid (Abdelouahed Fatih)

IZK-WAF au stade Maamoura à Khémisset (Mohamed Affifi)

SM-OD au stade Ahmed Chehoud à Rabat (Jamal Belbassi)

Dimanche à 15h00

KAC-UTS au stade municipal à Kénitra (Abdelaziz Lemssalek)

RAC-WST au stade Père Jégo à Casablanca (Yassine Bouslim)

CJBG-RBM au stade municipal à Benguerir (Mohamed Lahouidri)

A noter que les matches CAK-ASS et OCK-KACM devaient être disputés vendredi.

EN féminin

La sélection féminine marocaine U20 a fait match nul face à son homologue libérienne (0-0) jeudi 24 décembre à Monrovia en match amical.

Cette rencontre sert de préparation pour le Onze national aux prochaines échéances.

Les deux sélections se retrouveront à l'occasion d'une deuxième confrontation amicale lundi 28 décembre toujours dans la capitale libérienne.

Après 15 ans d'absence, le Maroc qualifié à la CAN U20



La sélection marocaine de football des moins de 20 ans s'est qualifiée jeudi à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations de la catégorie (Mauritanie-2021), après son nul (1-1) face à son homologue libyenne, dans un match disputé pour le compte de la 4^{ème} journée du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF-U20).

Les juniors marocains ont d'abord mené (1-0) grâce à une réalisation sur penalty d'Oussama Targhalline (31e), avant d'être rejoints au score par les Libyens qui ont marqué par Mohamed Khalil à la 47^{ème} minute.

Suite à cette rencontre, le Maroc conforte sa place en tête du classement avec 5 points, devant la Libye (4 points) et la Tunisie (2 points). L'Algérie, qui a joué tous ses matches du tournoi sans aucune victoire (1 nul et 2 dé-

faites), est éliminée (1 point).

L'équipe marocaine est la première qualifiée à la phase finale de la CAN-2021, prévue entre le 14 février et le 4 mars 2021 en Mauritanie.

Les Libyens vont se mesurer ce dimanche à leurs homologues tunisiens, qui devront remporter ce match pour pouvoir se qualifier. En cas de match nul, c'est la sélection libyenne qui rejoindra l'EN.

Le tournoi de l'UNAF se déroule sous forme d'un mini-championnat, au bout duquel les deux premiers sont qualifiés pour la phase finale de la CAN-2021 de la catégorie, qui verra la participation de 12 sélections.

Outre la Mauritanie, pays organisateur, 10 pays ont déjà validé leur billet pour le rendez-vous continental, à savoir le Maroc, la Gambie,

l'Ouganda, la Tanzanie, le Mozambique, la Namibie, le Ghana, le Burkina Faso, la Centrafrique et le Cameroun.

Annulation de la Coupe du monde U-20 et U-17

Les éditions 2021 des Coupes du monde U-20 et U-17 (garçons) de football ont été annulées par le Bureau du Conseil de la Fédération internationale de la discipline (FIFA) en raison de la pandémie de Covid-19, a annoncé jeudi l'instance dirigeante du ballon rond mondial. "En raison de la pandémie de Covid-19, le Bureau du Conseil a décidé d'annuler les éditions 2021 de la Coupe du monde U-20 de la FIFA et de la Coupe du monde U-17 de la FIFA, ainsi que de désigner l'Indonésie et le Pérou - qui devaient organiser ces compétitions en 2021 - hôtes des éditions 2023", indique la FIFA.

La décision a été prise par l'instance internationale suite à la consultation des parties prenantes concernées, notamment les associations membres organisatrices ainsi que les confédérations impliquées dans les deux compétitions prévues en 2021, précise la même source.

"Il est clairement apparu que la situation sanitaire mondiale ne s'était pas améliorée de manière suffisante pour répondre aux défis associés aux deux compétitions, notamment en ce qui concerne la bonne tenue des différents parcours de qualification", explique la FIFA.

Dans le sud du Chili, la rude pêche artisanale des Indiens lafkenches

Ils bravent pendant des heures les eaux glacées du Pacifique pour en extraire de lourdes algues : des Lafkenches, des Indiens du sud du Chili, perpétuent cette récolte artisanale pour obtenir quelques revenus supplémentaires.

“J’ai commencé à l’âge de 10 ans” à ramasser algues et coquillages, raconte Lidia Caniulen, 50 ans, qui réside sur la commune de Carahue (sud), où vivent 1.120 Lafkenches.

Dans son quartier de Los Arroyanos, 90% des 40 familles se consacrent à cette pêche artisanale.

Les Lafkenches appartiennent au peuple Mapuche, communauté autochtone majoritaire au Chili et surtout présente dans la province d’Araucanie, à 800 km au sud de Santiago. Lafkenches signifie “gens de la mer” ou “gens de la côte” en mapundungu, la langue mapuche.

Rares sont désormais les familles lafkenches qui perpétuent le mode de vie traditionnel basé sur une petite agriculture et la cueillette de différentes algues locales.

Parmi ces dernières figurent le “cochayuyo” (*Durvillaea antarctica*), une algue tubulaire qui peut atteindre 15 m de long, ou encore la “luche”, (*Pyropia* sp), une algue rouge.

Lidia Caniculen raconte que ses parents lui ont enseigné comment interpréter le moment où la lune annonce une “petite” mer pour profiter de la marée basse et améliorer la récolte.



Alors que quiconque ne supporterait pas de passer cinq minutes dans l’eau glacée, les Lafkenches, parfois en combinaison thermique, passent des heures à combattre les vagues pour ramasser les épais filaments du cochayuyo, cette algue vert foncé, riche en iode et typique des mers subantarctiques.

“Quand je vais dans l’eau juste comme ça, sans combinaison et pieds nus, il m’arrive d’y passer jusqu’à deux heures pour sortir le cochayuyo”, explique Lidia.

“Le cochayuyo est comestible,

c’est une algue bonne pour la santé car elle contient beaucoup d’iode, c’est bon pour la thyroïde”, dit-elle, soulignant que ces algues sont vendues en Chine et au Japon pour la confection de savons et de shampoings.

Avec plus de 4.500 kilomètres de côtes, le Chili est un grand exportateur de produits de la mer. Chaque année, 6.000 tonnes d’algues sont exportées en Asie pour des usages industriels, dans les secteurs de la cosmétique, l’alimentation végétane ou les compléments alimentaires.

Mais les familles qui pêchent artisanalement estiment que cette activité n’est pas “si rentable” vu l’effort déployé.

“Nous n’avons pas d’argent pour acheter des fertilisants et des semences (pour cultiver) et les algues nous aident”, raconte Lidia Caniulen, qui vend un kilo d’algues 1,3 dollar.

Pour les “locos” (*Concholepas concholepas*), un mollusque typique des côtes chiliennes et péruviennes, il faut passer plus de deux heures sous l’eau : “Ils sont au fond et c’est

difficile de les ramasser”, raconte Lidia qui peut espérer toutefois toucher 20 dollars pour une douzaine de coquillages.

Sur ses cinq enfants, seuls deux perpétuent la tradition. “C’est très dur, beaucoup de jeunes ne font plus ça”, raconte la quinquagénaire qui dit comprendre ceux qui ne veulent plus braver les eaux traîtres et glacées.

Son fils Javier Epullan, 26 ans, est venu sur la plage d’El Salto, à 40 minutes de marche de Los Arroyanos, pour retirer des algues. Ensuite “nous les coupons, nous attendons qu’elles jaunissent avec la rosée ou l’eau de pluie, pour pouvoir les emballer”, explique-t-il.

Il faut avoir des bras et des mains solides, et de bonnes jambes pour arracher les énormes tiges de cochayuyo aux vagues, les traîner jusqu’au rivage, les mettre au soleil pour les faire sécher, rassembler les ballots et ensuite escalader le chemin de la falaise.

Jusqu’en 2015, les ballots étaient transportés à dos d’homme, mais le ministère de la Pêche et de l’Agriculture “a fait don d’un élévateur à algues”, ce qui a rendu le travail moins éprouvant, explique Javier Epullan, à propos d’une tyrolienne installée à flanc de falaise.

Les ballots sont ensuite répartis en paquets pour la vente à des revendeurs dans la zone. Entre novembre et avril, 2.000 à 3.000 kilos d’algues sont ainsi récoltés.

Gâteau d'anniversaire



Ingrédients

300 g de farine
300 g de sucre
4 oeufs (blancs en neige)
1 paquet de sucre vanillé
1 paquet de levure chimique
1 verre de lait
1 verre d’huile

Préparation

- Mélanger les jaunes d’oeuf et le sucre pour obtenir un mélange blanc.
- Ajouter peu à peu le verre de lait, le verre d’huile, la levure, puis la farine.
- Monter les blancs en neige très ferme, puis les incorporer délicatement.
- Beurrer et fariner légèrement un grand moule manqué, puis cuire 60 min à thermostat 3 ou 4 (120°C), en enfournant à four froid.
- Décorer selon vos désirs : par exemple une crème au chocolat blanc en mélangeant du chocolat blanc à du fromage frais.

Du poulet artificiel dans votre assiette

Première historique à Singapour

Du poulet fabriqué en laboratoire a été servi pour la première fois dans un restaurant à Singapour samedi, une étape historique pour ses fabricants qui espèrent ainsi réduire l’empreinte carbone de la consommation de viande sur la planète.

La start-up Eat Just avait annoncé début décembre que sa viande de laboratoire cultivée à partir de cellules animales avait été autorisée à la vente comme ingrédient dans les nuggets par les autorités de la cité-Etat d’Asie du Sud-Est qui est le premier pays au monde à autoriser une telle pratique.

Mercredi, la start-up avait annoncé sa première vente commerciale à 1880, un restaurant d’un quartier huppé de Singapour.

Samedi soir, l’établissement a servi cette viande de laboratoire à des jeunes de 14 à 18 ans invités pour ce lancement en raison de leur “engagement pour construire une meilleure planète”.

Ce dîner historique n’était pas ouvert aux journalistes en raison de l’épidémie de Covid-19.

Servir cette viande artificielle est une “étape révolutionnaire dans la lutte contre le changement climatique et l’approvisionnement de la population mondiale sans abîmer la planète”, affirme le fondateur du restaurant 1880, Marc Nicholson.

Pour le fondateur de Eat Just, Josh Te-

trick, cette première “nous rapproche d’un monde où la majorité de la viande que nous mangerons ne nécessitera pas de détruire une seule forêt, de déplacer un seul habitat d’animal ou d’utiliser une seule goutte d’antibiotiques.”

La consommation de viande mondiale devrait augmenter de 70% d’ici 2050, et la viande artificielle pourrait bientôt répondre à une partie de la demande, selon la start-up.

L’élevage intensif pour la consommation de viande est une source de méthane, gaz qui favorise l’effet de serre. Dans certains pays comme le Brésil, ce secteur contribue à la destruction des forêts, barrières naturelles au réchauffement climatique.

La demande d’alternatives à la viande se développe mais les produits disponibles actuellement sont à base de végétaux.

Des dizaines de start-up travaillent sur des projets de viande artificielle dans le monde mais la production était restée jusqu’à présent expérimentale.

Le coût très élevé de la production de viande artificielle est vu comme un frein à son développement, mais, selon un porte-parole de la start-up, Eat Just a fait “des progrès considérables” dans la réduction des coûts.